



Elaboration du Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles de l'Hérault **2019-2021** **Perspectives 2030**

Plan d'action



Décembre 2018

Réalisation

<p>Equipe projet :</p> <p>Acer campestre : David Meyer, Anne-Lise Bonin, Amandine Galli Cercis : Karine Faure</p> <p>Coordination CG34 :</p> <p>Yann Morvan, Isabelle Boulesteix-Benaziza</p>	<p>Comité de pilotage :</p> <p>Elus : Claude Barral, Vincent Gaudy, Christophe Morgo, Dominique Nurit, Marie Passieux, Jacques Rigaud, Philippe Vidal, Sébastien Andral</p> <p>DGA DETIE DGA AT DGA ECJSL DGA AG</p> <p>Direction de la Communication</p> <p>Partenaires extérieurs : DREAL Occitanie, DDTM34, Agence de l'Eau RMC, Conservatoire du Littoral, Chambre d'Agriculture, Parc Naturel Régional du Haut Languedoc, Région Occitanie, Agence Française de la Biodiversité</p>
<p>Structures et personnes contactées / rencontrées :</p> <p>Conseil départemental de l'Hérault : Aline Baudouin, Grégory Autin, Bruno Chabert, Véronique Lanau, Sophie Gaury, Richard Grandgonnet, Françoise Dupuy, Anne Van Den Broeck, Jean-Pierre Quentin, Jacques Teissier Conseil Régional Occitanie : Simon Woodsworth COOPERE 34 : Fabrice Filleron DREAL Occitanie : Fabienne Rousset Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc : Xavier Beaussart, Julie Bertrou, Laurent Cournault Agence de l'eau RMC : Nadine Bosc-Bossut Agence française de la biodiversité : Emmanuel Ricodeau Conservatoire du littoral : Claudine Loste Conservatoire des espaces naturels : Sonia Bertrand, Mario Kleszczewski Groupe Chiroptère Languedoc-Roussillon : Blandine Carré Ligue pour la protection des oiseaux Hérault : Nicolas Saulnier Office national des forêts : François Felten CSRPN : Marc Cheylan CEFE-CNRS : John Thompson Conservatoire Botanique National Méditerranéen : James Molina</p>	  

Sommaire

A- Définition et objectif des ENS	4	
A-I. Cadre réglementaire		4
A-II. Des actions emblématiques dans l'Hérault		4
B- Le schéma départemental des ENS	7	
B-I. Démarche d'élaboration		7
B-II. Atouts faiblesses opportunités menaces (AFOM)		7
B-III. Les enjeux		8
B-IV. Le département acteur majeur du devenir de son cadre de vie : une ambition autour de 3 grandes orientations		12
C- Architecture du SDENS	14	
C-I. Volet opérationnel		14
C-II. Volet organisationnel		17
D- Plan d'action	18	
D-I. Axe 1 - Construire un réseau des ENS		18
D-II. Axe 2 - Soutenir les collectivités dans la prise en compte des milieux naturels et de la biodiversité		22
D-III. Axe 3 - Accompagner l'agriculture, activité structurante de l'espace, et les actions innovantes		25
D-IV. Axe 4 - Rendre plus attractifs les ENS pour les différents usages		27
D-V. Axe 5 - Agir pour une équité territoriale et sociale d'accès à la nature		32
E- Six dispositifs transversaux	34	
E-I. Présentation		34
E-II. Synthèse		37
F- Budget	38	
F-I. Cadre		38
F-II. Estimation budgétaire 2019 - 2021		38
G- Glossaire	40	
H- Annexes	41	
H-I. Ateliers de travail du 29 mars 2018 - synthèse		41

A- Définition et objectif des ENS

A-I. Cadre réglementaire

Les ENS ont pour objectifs :

- de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs naturels d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels,
- d'être aménagés pour être ouverts au public, sauf exception justifiée par la fragilité du milieu naturel.

Charte nationale des ENS – Assemblée des Départements de France (signée par le CD34 en 2006)

Les ENS sont des espaces ayant les caractéristiques suivantes :

- de présenter un fort intérêt environnemental, une fonction biologique, paysagère, sociétale ;
- d'être fragiles ou menacés et devant de ce fait être préservés
- de faire l'objet de mesures de gestion, et de protection si nécessaire,
- d'être des lieux de découverte des richesses naturelles ouverts au public en équilibre avec les enjeux ou la vulnérabilité qu'ils comportent

Outils

- Foncier : droit de préemption exercé par le Département (ou par substitution par le Conservatoire du Littoral ou les communes ou par délégation) et acquisitions amiables. L'expropriation est également prévue par la loi mais son usage reste marginal.
- Financier : Part de la Taxe d'Aménagement ENS, obligatoirement affectée à cette politique (mécanisme de compensation) produit TAENS 11,7 M € en 2016 141 ETP financés (50 % du produit) taux 2,5 %

Pour quelles actions, avec quels moyens ?

EN MAITRISE D'OUVRAGE

- Veille foncière, acquisition
- Etudes (inventaires, plans de gestion...),
- Ouverture au public, préservation des paysages, aménagements légers, gestion réhabilitation d'espaces naturels, gestion forestière et lutte contre l'incendie,
- Aménagement de bâtis à des fins d'accueil, de gestion et de sensibilisation liés aux sites naturels,
- Préservation de zones humides,
- Préservation ou remise en état de continuités écologiques (Trame verte et bleue),
- Aménagement et gestion des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de pleine nature, (PDESI),
- Animation, communication, sensibilisation et éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD),
- Financement de personnels affectés à la politique ENS.

EN AIDE AUX TIERS

- Aux collectivités pour l'acquisition et l'aménagement de sites,
- Aux gestionnaires des sites du Conservatoire du Littoral pour l'aménagement et la gestion de ces sites,
- À des associations dont les actions valorisent les ENS,
- À des organismes de recherche,
- À des projets agricoles en faveur de la biodiversité.

A-II. Des actions emblématiques dans l'Hérault

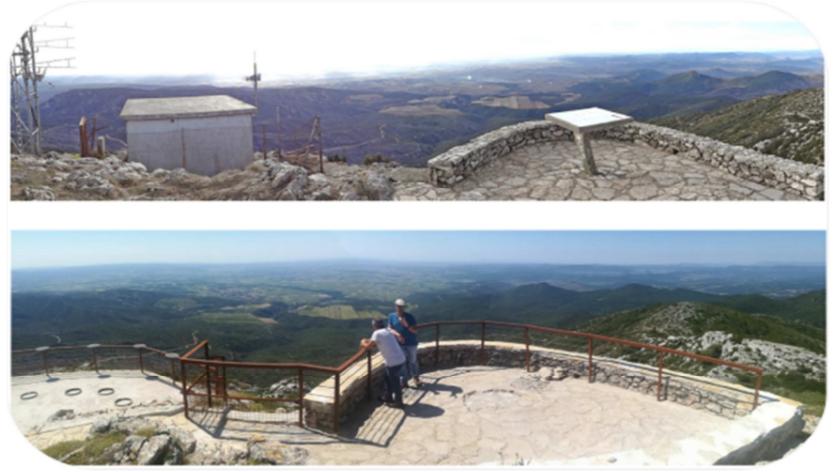
En maîtrise d'ouvrage



Ravin des Arcs (ND de Londres)



Bessilles (Montagnac)



Pic Baudille (Montpeyroux)



Roussières (Viols en Laval)



Une lavogne Les Lavagnes (Saint Guilhem le D.)



Gestion forestière Saint Sauveur (St Clément de R.)



La Plaine (Nissan les E.)



Roussières



Lézard ocellé et son habitat (Brissac)



Neck de la Sure (Salagou)



Castellas de Montpeyroux



Restinclières (Prades le Lez)



Réseau vert



Voie verte « Passa País »



Programme Hérault Nature

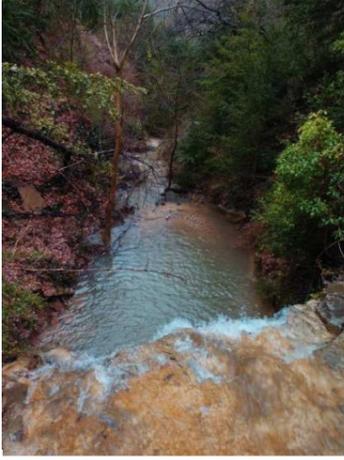
En accompagnement de projets des territoires



Salins de Frontignan



Bois de Mounié (Montoulieu, Brissac)



Ruisseau de Lagamas



Aqueduc et garrigues de Castries



Roc Castel (Le Caylar)



Prairies, installation d'hôtels à insectes et de ruches



Plan abeille 34 (Abeille sauvage)



Abri chiroptère



Plantations de haies (Agribiodiversité)

B- Le schéma départemental des ENS

B-I. Démarche d'élaboration

Le Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles a été construit à partir d'un bilan (Tome 1) et d'un état des lieux (Tome 2), qui ont eu pour but de revenir sur les premières années de mise en œuvre de la politique puis de faire ressortir les enjeux du territoire aujourd'hui.

En termes de méthodologie, le territoire héraultais a été découpé en zones géographiques pour lesquelles les caractéristiques paysagères, éco-systémiques et climatiques sont homogènes. 5 **grandes entités territoriales** ont ainsi été définies, dans lesquelles pressions et enjeux, propres à chacune d'elle, ont été mis en avant. Les partenaires ont été rencontrés tout au long de l'étude et des ateliers d'échange ont été mis en place. Le résultat de ces travaux est compilé dans un document d'état des lieux.

Une fois partagés, les enjeux ont été traduits en objectifs puis en plan d'action. L'architecture de ce plan est présentée à la suite.

B-II. Atouts faiblesses opportunités menaces (AFOM)

Le tableau qui suit offre une lecture sous la forme des atouts / faiblesses / opportunités / menaces du territoire et de la politique ENS.

Atouts	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • ANTERIORITE DE LA POLITIQUE DEPARTEMENTALE • COUVERTURE ENS TOTALE DU TERRITOIRE • TAENS • ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE • 100 KM DE FAÇADE LITTORALE • DIVERSITES PAYSAGERES • RICHESSE BIODIVERSITE (HOT SPOT) • MAITRISE FONCIERE PUBLIQUE DES ENS (Département 8200 ha, communes 1500 ha, Conservatoire du Littoral 4400 ha) • DEVELOPPEMENT D'OUTILS SPECIFIQUES (observatoire foncier, SIF) • POLITIQUE DES SPORTS DE NATURE DEVELOPEE • PDESI OPERATIONNEL • STRUCTURATION TERRITORIALE PAR BASSIN VERSANT (Zones Humides) • PREMIER DEPARTEMENT DE FRANCE GRANDS SITES ET OGS (Opération Grands Sites) • GESTION FORESTIERE RESEAU DFCI : 70% du département sous surveillance, 2000 kms de pistes 	<ul style="list-style-type: none"> • PRESSIONS ANTHROPIQUES • CONSOMMATION D'ESPACES NATURELS ET AGRICOLES • SPECULATION FONCIERE • FERMETURE DES MILIEUX / PERTE DE BIODIVERSITE / INCENDIES • CHANGEMENTS CLIMATIQUES
Faiblesses	Opportunités
<ul style="list-style-type: none"> • PEU DE LISIBILITE DE LA POLITIQUE ENS • NECESSAIRE ACCROISSEMENT DES COMPETENCES EN GESTION DE LA BIODIVERSITE • REPARTITION INEGALE DES ENS SUR LE TERRITOIRE • NECESSITE DE MISE EN OEUVRE D'UNE STRATEGIE FONCIERE A L'ECHELLE DU TERRITOIRE 	<ul style="list-style-type: none"> • BESOIN ACCRU DES POPULATIONS POUR LA NATURE • PARTENARIATS AVEC LES INSTITUTIONS • RESEAU LOCAL D'ACTEURS TRES DEVELOPPE • OUTILS D'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT (Maison Départementale de l'Environnement) • OBSERVATOIRE DEPARTEMENTAL CLIMATOLOGIE EAU, ENVIRONNEMENT, LITTORAL (ODCEEL) • EVOLUTION DES PRATIQUES AGRICOLES FAVORABLES A LA BIODIVERSITE • MONTEE EN COMPETENCE DES COLLECTIVITES (ENS, biodiversité, Zones Humides) • SITES ENS VITRINES • DEVELOPPEMENT DU PARTENARIAT AVEC LES ORGANISMES DE RECHERCHE

B-III. Les enjeux

Des **enjeux transversaux** partagés et déclinés selon les spécificités des **cinq entités territoriales** ont été mis en avant sur l'ensemble du territoire :

■ Préserver les paysages

Les paysages et leur diversité dans le département sont un atout majeur de l'attractivité du territoire. Le législateur en a fait l'une des composantes majeures dans la définition des ENS. Cette dimension paysagère est à développer, dans un département riche en Grands Sites et en Opérations Grands Sites. Elle constitue par ailleurs un axe fort du Schéma Départemental du Tourisme, et un comité stratégique est à élaborer.



La Font du Griffon (Montpeyrroux)



Site du Salagou (Celles)

■ Poursuivre la politique de préservation, de restauration et de gestion

Le Département est aujourd'hui un acteur de la gestion des espaces naturels. Il partage cette compétence avec d'autres acteurs comme le Conservatoire des espaces naturels, le Conservatoire du littoral et les collectivités locales. Ces derniers sont montés en puissance dans la compétence avec la gestion des sites Natura 2000, avec des personnels spécialisés sur les questions de biodiversité et ancrés sur les territoires. La réforme territoriale a renforcé leur action sur les territoires en termes de gestion des milieux naturels.

Plusieurs partenaires et acteurs de la gestion des ENS ont toutefois souligné des difficultés dans la conduite des politiques de gestion.

Une mutualisation des moyens entre acteurs sur des sites proches pourrait être envisagée, et l'engagement des moyens doit être réaffirmé, pour répondre à la Loi Biodiversité. Si le réseau des espaces préservés est déjà bien développé, il existe encore des enjeux à prendre en compte, que ce soit sur des cœurs de nature (dont des microsites), sur les corridors écologiques ou dans l'espace périurbain.

■ Préserver la ressource en eau et s'appuyer sur les services des zones humides

La préservation et la renaturation des zones humides constituent un enjeu fort pour leur rôle de continuité écologique (têtes de bassin à enjeu patrimonial, zones littorales saumâtres, sableuses et lagunaires, ripisylves et zones humides accompagnant les grands cours d'eau). Ces milieux accueillent des espèces patrimoniales et jouent un rôle remarquable en termes de services rendus (soutien d'étiage, lutte contre les petites inondations, expansion des crues, régulation et soutien des débits d'étiage, épuration et support d'une grande biodiversité,...).

Les acteurs ont confirmé cet enjeu à l'échelle de l'Hérault en soulignant cette multifonctionnalité des zones humides et la nécessité de coupler différentes aides afin de couvrir tous les champs d'action en matière de préservation et de restauration. L'enjeu des ripisylves et zones humides accompagnant les grands cours d'eau a été relevé à plusieurs reprises, notamment pour leur rôle de continuité écologique, avec un traitement différencié selon qu'elles se situent en périmètre Natura 2000 ou non.



Zone humide du Clôt (Vias)



Mare Temporaire- Roussières (Viols en Laval)

Le besoin d'un accompagnement technique des communes sur la question des zones humides a été mis en exergue. La stratégie foncière (Schémas d'Intervention Foncière : SIF), développée depuis de nombreuses années par le Département sur le littoral en partenariat avec le Conservatoire du littoral et les communes, y a largement contribué et doit être poursuivie. Le Département joue ainsi un rôle fédérateur important en matière de préservation et de gestion de la ressource en eau sur le territoire héraultais.

Les périmètres et modes d'actions pourront être redéfinis voire étendus pour mieux cibler la politique foncière ENS dans un partenariat privilégié avec les Syndicats de bassins versants couverts, pour la quasi-totalité, par un inventaire des zones humides accompagné d'une stratégie de préservation et de gestion.

Un partenariat avec l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse permet, à l'aide d'une méthodologie similaire aux SIF, de mettre en place des actions de maîtrise foncière et de protection des zones humides en appui des Syndicats de bassins et des collectivités.

Par l'antériorité de ses actions et la structuration territoriale mise en place avec les Syndicats gestionnaires de bassins versants, le Département joue un rôle fédérateur important en matière de préservation et de gestion de la ressource en eau sur le territoire héraultais.

La question du recul stratégique se pose sur les territoires littoraux, particulièrement dans l'écriture des documents d'urbanisme et l'aménagement urbain. Le réseau des sites ENS peut constituer un ensemble d'espaces qui, face au changement climatique, peuvent jouer un rôle d'espaces d'accueil dans les mutations en cours et le déplacement des espèces sur le territoire. Ce dernier critère sera intégré dans les choix autour de la stratégie foncière à construire.

Pour ce qui concerne la gestion du risque incendie, l'entretien d'un réseau de pistes DFCI a des effets positifs (ouverture des milieux, continuités écologiques) mais peut parfois générer des contraintes sur les milieux naturels (rupture d'écoulements hydrauliques, périodes d'intervention pour la faune). Des choix seront également à opérer en termes de gestion forestière sur les forêts ENS et gérées dans le cadre de l'action DFCI. Des dépérissements sont déjà observés sur certaines espèces : Epicéa commun sur le piémont de l'Hérault, Chêne vert sur les garrigues ou Frênes dans les zones alluviales.

■ Répondre aux besoins des populations en intégrant l'impact du changement climatique sur les milieux naturels

Le changement climatique modifiera à moyen terme les paysages, la répartition des espèces mais également la vie quotidienne des habitants dans l'Hérault. Les épisodes répétés de sécheresse combinés aux forts et fréquents épisodes méditerranéens auxquels est confronté l'Hérault posent la question de la capacité de résistance du territoire et de son adaptation au changement climatique à venir.



La Lergue, crue de 2015 (Cartels Le Bosc)

Le tableau et la carte qui suivent présentent la synthèse du diagnostic construit avec les acteurs du territoire.

Entités territoriales	Littoral des étangs	Les Plaines et Causses du Montpelliérais, Cévennes gangeoises	Minervois, Plaine du Biterrois et Vallée de l'Hérault	Haut-Languedoc et Avant-monts	Cause du Larzac
Surface	66 794 ha	154 234 ha	176 179 ha	190 357 ha	35 264 ha
Zones urbanisées	18,2%	11,5%	7,9%	3,2%	1,1%
Terres agricoles	41,7%	25,2%	68,5%	11,1%	12,8%
Milieux ouverts	4,4%	39,1%	13,2%	19,6%	60,6%
Forêts	0,9%	24%	9,8%	65,4%	25,5%
Zones humides et surfaces en eau	34,8%	0,1%	0,7%	0,8%	0%
Protection forte	9,1	4,2	0,6	2,0	3,1
Protection modérée	33,8	41,1	23,9	81,1	92,0
Outils connaissance et alerte	6,3	4,9	6,0	4,6	2,2
Atouts	Lagunes, bassins, étangs et structures associées : îlots de biodiversité dans un contexte très anthropisé Politique active du conservatoire du littoral dans le cadre de sa stratégie d'intervention 2015-2050, en partenariat avec le Département et les collectivités locales	Espace de transition entre les plaines littorales et les contreforts de la Montagne Noire : richesse liée à des centaines d'années de pâturage, de mises en culture, d'incendies et de production de charbon de bois. Espaces propices à l'avifaune, aux chiroptères, ...	Mosaïque agricole (vignobles de plaine, grandes cultures de céréales et friches) : nombreuses espèces d'oiseaux à forte valeur patrimoniale Nombreux cours d'eau avec leurs ripisylves qui forment de véritables corridors au travers des espaces agricoles et urbanisés (poissons migrateurs) Pelouses sèches, mares temporaires, ...	Habitats rocheux, falaises, grottes, cavités : sites de reproduction et d'hivernage de nombreux chiroptères Montagne Noire : « château d'eau » marquant la ligne de partage des eaux entre Méditerranée et Atlantique Zones humides tourbeuses, Ecrevisse à pieds blancs, Loutre et poissons sur les cours d'eau Vallée du Jaur, Lac de Salagou	Forte interaction entre les activités de l'homme et le fonctionnement des écosystèmes : paysages façonnés par les activités agropastorales et sylvicoles. Fort potentiel de connectivité et de conservation. Enjeu plantes messicoles, avifaune. Ecosystème support de nombreuses activités de tourisme de loisirs (services écosystémiques).
Pressions	Pressions anthropiques fortes : dynamique de résidentialisation du littoral, problèmes d'assainissement, de cabanisation, de pollutions diffuses, de fragmentation et d'artificialisation de l'espace par les infrastructures de transport Phénomène d'érosion : aléa de la submersion marine Forte fréquentation estivale Question de la gestion des usages de l'eau	Importantes mutations suite à la déprise agricole : disparition des milieux ouverts et paradoxalement surpâturage : diminution de la diversité des espèces présentes Phénomène de périurbanisation, associé à une dynamique d'artificialisation des territoires Développement des infrastructures d'énergie renouvelable, centrales éoliennes et photovoltaïques	Pression démographique forte avec l'expansion de l'agglomération de Béziers et la proximité du littoral, sous pression touristique forte : fragmentation de l'espace Mosaïque agricole qui évolue en lien avec l'arrachage des vignes, le drainage des prairies humides, la mise en place de l'irrigation et le mitage par l'urbanisation : intensification des pratiques agricoles	Pression d'urbanisation nouvelle dans les fonds de vallée (installation d'une continuité urbaine) Adaptation des espaces forestiers au changement climatique Drainage des zones humides Très fort développement des centrales éoliennes : pression sur grands rapaces et chiroptères (migration) Développement de sports comme l'escalade ou la slackline	Essor de projets énergétiques en lien avec la valorisation de la biomasse Déprise agricole et changement des pratiques
Enjeux	Accompagner la rédaction des documents d'urbanisme pour s'assurer de la prise en compte des atouts mis en avant Maintenir des continuités écologiques entre des cœurs de biodiversité Donner aux gestionnaires d'espaces naturels les moyens pour mener leurs missions Définir les modalités d'action pour faire face aux nouvelles pressions	Maintenir « l'agropastoralisme méditerranéen » pour la conservation de la biodiversité Préserver les milieux agricoles et naturels périurbains face au phénomène d'artificialisation des terres (TVB, PAEN et développement de Montpellier) Mutualisation des mesures compensatoires des grands projets et définition d'une stratégie globale Encadrer les activités de pleine Nature	Accompagner les dynamiques agricoles favorables à la préservation de la biodiversité (viticulture) Gérer les surfaces en friche agricole pour leur intérêt pour l'avifaune (Outarde, ...) Préserver les ripisylves des principaux cours d'eau pour maintenir les corridors écologiques et équiper les premiers ouvrages de chaque cours d'eau pour garantir leur franchissement Préserver les « microsites » naturels comme les mares temporaires	Maintenir les coupures d'urbanisation et les corridors écologiques dans le cadre de la réécriture des documents d'urbanisme Encadrer les activités touristiques de pleine Nature Dans l'espace forestier, généraliser les îlots de sénescence et réfléchir à la diversification des essences en lien avec le changement climatique Préserver la ressource en eau dès l'amont pour assurer l'approvisionnement des populations littorales	Maintenir la présence pastorale Préserver les « microsites » naturels (résurgences)

Gérer la fréquentation des sites

Sites majeurs à forte fréquentation

Agir sur les secteurs à enjeux sous pressions

ZNIEFFs de type 1 soumises à une empreinte humaine forte à très forte

Secteurs mis en avant par les acteurs locaux

Préserver et restaurer les milieux aquatiques et les zones humides

Cours d'eau classés en liste 1 (réservoirs biologiques SDAGE)

Zones humides

Masses d'eau rivière dont l'état écologique ou chimique est médiocre à mauvais

Masses d'eau côtières ou souterraines dont l'état écologique, chimique ou quantitatif est médiocre à mauvais

Haut-Languedoc et Avant-monts

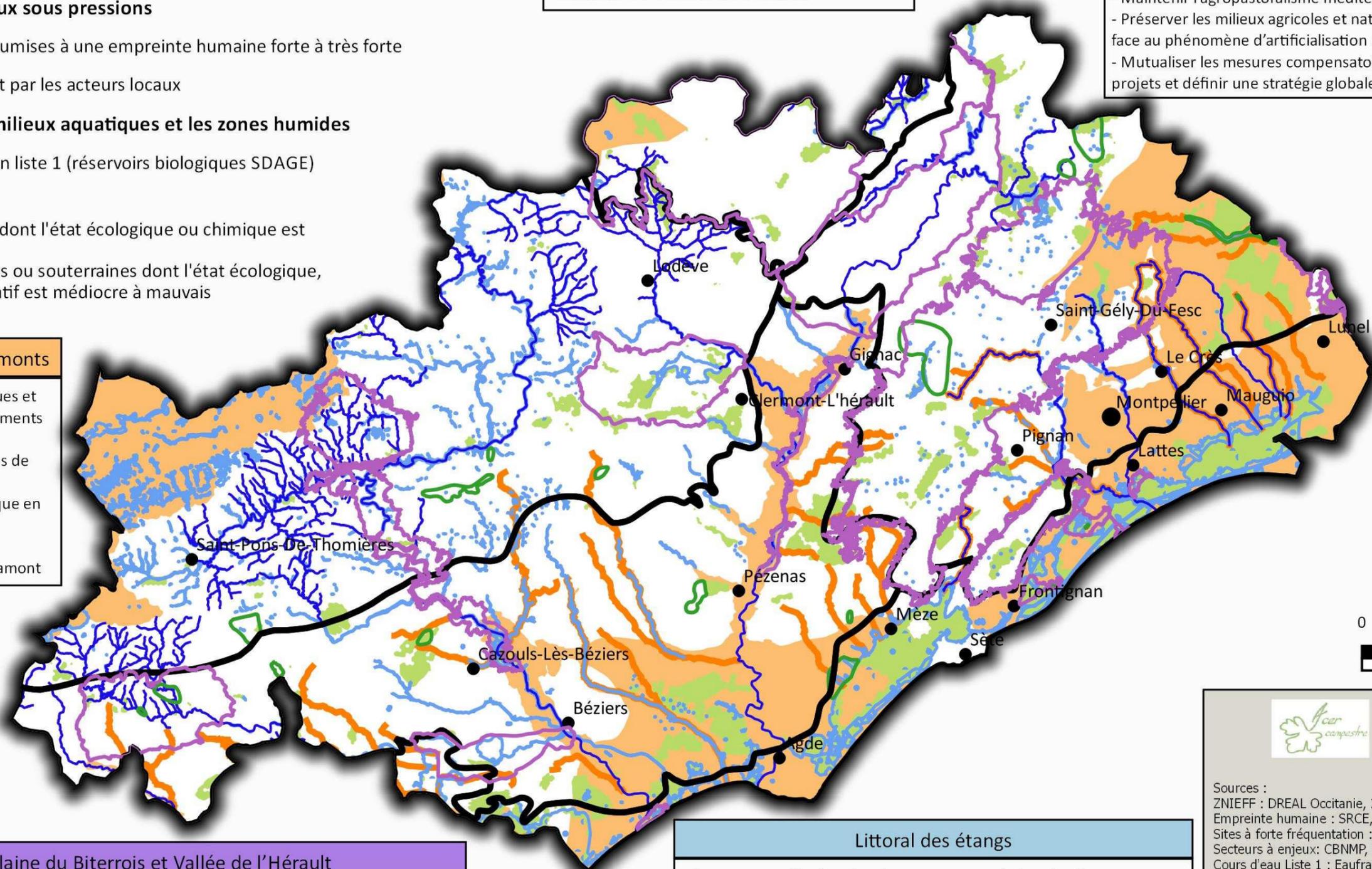
- Maintenir les corridors écologiques et les coupures d'urbanisation (documents d'urbanisme)
- Encadrer les activités touristiques de pleine Nature
- Anticiper le changement climatique en forêt et généraliser les îlots de sénescence
- Préserver la ressource eau dès l'amont

Causse du Larzac

- Maintenir la présence pastorale
- Préserver les « microsites » naturels

Plaines et Causse du Montpelliérais, Cévennes Gangeoises

- Maintenir l'agropastoralisme méditerranéen
- Préserver les milieux agricoles et naturels périurbains face au phénomène d'artificialisation des terres
- Mutualiser les mesures compensatoires des grands projets et définir une stratégie globale de compensation



Minervois, Plaine du Biterrois et Vallée de l'Hérault

- Accompagner les dynamiques agricoles favorables à la préservation de la biodiversité (viticulture)
- Gérer les surfaces en friche agricole pour leur intérêt pour l'avifaune (Outarde)
- Préserver les ripisylves et équiper (franchissement) les principaux cours d'eau pour maintenir les corridors écologiques
- Préserver les « microsites » naturels comme les mares temporaires

Littoral des étangs

- Accompagner l'intégration des atouts naturels dans les documents d'urbanisme
- Maintenir des continuités écologiques entre des cœurs de biodiversité
- Donner aux gestionnaires d'espaces naturels les moyens pour mener leurs missions
- Définir les modalités d'action pour faire face aux nouvelles pressions

Sources :
 ZNIEFF : DREAL Occitanie, 2017
 Empreinte humaine : SRCE, 2015
 Sites à forte fréquentation : OGS/GS + CD34, 2018
 Secteurs à enjeux: CBNMP, PNRHL, 2017
 Cours d'eau Liste 1 : Eaufrance, 2014
 Masses d'eau : SDAGE RM, 2016
 Zones humides : CD34 2006, SYBLE 2011, SMVOL, 2016, PNRHL 2017
 Villes : BD TOPO IGN, 2008
 Entités naturelles : CERCIS, 2017
 Projection : Lambert RGF 93
 Cartographie : CERCIS, Octobre 2018

B-IV. Le département acteur majeur du devenir de son cadre de vie : une ambition autour de 4 grandes orientations

Renforcer le rôle du Département en tant qu'acteur majeur du déploiement de la politique ENS sur le territoire

Le réseau actuel des sites ENS est constitué de 110 sites ou domaines. Des manifestations ou animations sont mises en place chaque année pour permettre la découverte gratuite des ENS. Le Département a ainsi joué un rôle important dans la découverte des espaces naturels et dans la pédagogie de l'environnement (Maison Départementale de l'Environnement (MDE) basée à Prades-le-Lez sur l'ENS de Restinclières). Il s'agit de donner une lisibilité aux sites ENS et une stratégie de déploiement de la politique sur les sites départementaux.

La prise en compte des enjeux évoqués jusqu'ici passe par la sensibilisation du public, des acteurs professionnels et des élus. L'éducation à l'environnement représente une des clés d'entrée pour faire évoluer la façon d'appréhender un territoire.

Le partenariat mis en place avec les structures compétentes en matière d'éducation à l'environnement doit être pérennisé, renforcé et étendu (dans le cadre des sciences participatives par exemple).

Beaucoup d'élus et de cadres dirigeants n'ont parfois qu'une connaissance relative des milieux et espèces remarquables présents sur leur territoire. Il est important de renforcer l'appropriation par les décideurs locaux des enjeux de leur territoire, et de présenter la biodiversité comme un atout voire une force (services éco systémiques) et non comme une simple contrainte dans leur politique urbanistique. Il s'agit de trouver des sujets précis de communication, en lien avec le territoire et les problématiques locales, utiles pour les agents de terrain au jour le jour, et mobilisables pour des projets de développement économique et touristique. Il est important de valoriser ce qui peut être directement abordable par le grand public et les élus.

Le Département est déjà actif sur la thématique de la pédagogie de l'environnement et plusieurs pistes de travail ont été évoquées lors du bilan : renforcement du rôle des sites vitrines, mise en place d'expositions itinérantes, utilisation des nouvelles technologies, ...

Au-delà de l'aspect pédagogique, les ENS ont un véritable rôle social. Ce facteur doit être pris en compte dans la stratégie d'acquisition à venir. Ce rôle social se retrouve également dans les choix pour l'accueil des publics en situation de handicap, des seniors, ou encore dans l'accompagnement des populations en difficultés sur le retour à l'emploi, via les travaux d'aménagement, d'accessibilité et d'entretien sur les sites ENS.

Adapter la politique ENS aux enjeux actuels des territoires en intégrant les enjeux de biodiversité

L'intégration des enjeux de biodiversité dans les documents de planification (SCoT, PLUi, PLU) est un enjeu central de l'aménagement du territoire. C'est à ces différentes échelles que peuvent être identifiés les espaces naturels qu'il convient de préserver. La politique ENS est aujourd'hui peu visible dans ces documents.

Derrière le mot biodiversité se cachent beaucoup de réalités. S'il convient de bien prendre en compte les espaces remarquables dans ces documents, il ne faut pas oublier la réflexion sur la trame verte et bleue (préservation et rétablissement des continuités, espaces de fonctionnement des ZH et des cours d'eau), ainsi que sur l'espace agricole et forestier dans son ensemble. Ils sont en première ligne dans la pression liée à l'urbanisation et abritent des cortèges d'espèces parfois menacées. Ces dernières peuvent jouer un rôle au niveau des services éco systémiques (régulation des crues, eau potable, paysages pour les loisirs, ...).

Parmi les pistes d'action, les acteurs gestionnaires d'espaces naturels et partenaires institutionnels ont évoqué une nécessaire réflexion sur la reconversion des friches urbaines et agricoles afin de freiner la consommation d'espaces.

Par ailleurs, la nouvelle agence française pour la biodiversité (AFB) promeut la réalisation d'atlas communaux de la biodiversité pour alimenter les diagnostics lors de l'écriture des documents d'urbanisme.

Il faut enfin opérer un changement d'approche, la biodiversité étant toujours perçue comme une contrainte face aux questions d'urbanisme.

Conforter les partenariats et intégrer la montée en compétences des collectivités sur les espaces naturels

Le processus de rédaction des documents d'urbanisme a été identifié comme un moment clef pour intégrer les enjeux de biodiversité. L'élus est un acteur central. La réforme territoriale intègre des compétences locales nouvelles (GEMAPI par exemple) qui influenceront sur les choix en termes de stratégie départementale vers les collectivités locales.

Certaines collectivités locales ont déjà fait le choix de se doter de la compétence milieu naturel, et mènent une véritable action à l'échelle de leur territoire. La politique ENS et ses outils (droit de préemption, taxe d'aménagement) peuvent les encourager et les accompagner à poursuivre cette démarche et inciter les plus réticentes ou celles dotées de moyens moins importants à intégrer la démarche.

La poursuite d'une stratégie sur l'espace littoral (Hérault Littoral) fait l'objet d'un développement spécifique à coordonner notamment avec la politique du Conservatoire du littoral.

Développer les actions ENS en lien avec les autres politiques sectorielles départementales

Le Département est un acteur clef de l'aménagement et le développement et l'entretien du réseau routier peuvent avoir un impact sur la faune et la flore des accotements et dépendances routières. Fauche tardive, gestion des foyers d'espèces invasives, modalités d'entretien des linéaires de haies, etc. sont des points de travail qui nécessitent une concertation entre services.

Il en est de même pour l'action DFCI : rôle dans la trame verte, intégration de la biodiversité dans la gestion forestière, changement de pratiques liées au changement climatique et à la prise en compte de la biodiversité.

Par ailleurs, un décloisonnement des services autour de cette politique est nécessaire afin d'éviter le risque de mise en œuvre d'actions, se prévalant toutes d'agir sur les espaces naturels, mais non coordonnées, avec un risque d'incohérence entre elles.

Le tourisme « vert » est aujourd'hui un support de développement économique, de promotion du territoire, et de sensibilisation des locaux et des visiteurs aux enjeux environnementaux.

Le potentiel de « tourisme de nature » est très fort dans l'Hérault. Les activités sont multiples : randonnée pédestre, VTT, escalade, pêche, sports sous-marins, vol libre, course d'orientation, canoë-kayak, kite surf, spéléologie, Via Ferrata, ... et s'étendent sur l'ensemble du territoire. Le Département est très actif sur ces thématiques dans le cadre de l'exercice des compétences PDIPR (Plan Départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée) et PDESI (Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires).

Avec la Commission Départementales des Espaces Sites et Itinéraires (CDESI), le PDESI garantit l'accessibilité aux supports des pratiques, la préservation environnementale, et une superposition des activités équilibrée avec les autres usages de l'espace (autres sports, chasse, pêche...) ou le droit de propriété. Les liens avec la politique des ENS sont donc étroits.

800 espaces, sites ou itinéraires à enjeu sportif sont recensés dans l'Hérault. Le PDESI est en cours d'actualisation et le nombre de sites devrait être porté à 1000.

L'espace viticole occupe une place centrale dans l'Hérault. Il a subi la profonde crise qui a marqué la profession. Des initiatives voient le jour pour produire différemment, en créant un lien entre le produit et son terroir. En modifiant leurs pratiques, ces vignerons redonnent à la faune et à la flore la possibilité d'utiliser le vignoble pour tout ou partie de leur cycle de vie.

Héritées en partie de la crise viticole, les friches agricoles jouent aujourd'hui un rôle à l'échelle du paysage, notamment dans leurs premiers stades de développement. Leur statut est instable, il a déjà été noté qu'elles oscillent entre urbanisation future et retour possible vers une utilisation agricole. La stabilisation des surfaces en friche de façon pérenne ou en rotation culturale a été avancée.

La question du rôle qu'elles peuvent jouer dans la mise en place d'une stratégie globale sur les mesures compensatoires a également été évoquée.

L'enjeu de la lutte contre la déprise agricole et la fermeture des milieux a été noté dans plusieurs entités naturelles. Un lien direct a été fait entre maintien des milieux ouverts et les cortèges d'espèces faunistiques et floristiques.

La qualité des eaux potables et de surface est un problème récurrent, tant sur les volumes prélevés que sur les intrants dans les périmètres d'alimentation et bassins versants.

Le Département dispose d'un outil, le PAEN (périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains), pour se saisir de ces questions dans l'espace périurbain qui représente une part importante du territoire héraultais, où les problématiques évoquées ci-dessus sont présentes. Une harmonisation des politiques PAEN et ENS est aujourd'hui nécessaire.

Les échanges mis en place lors de la concertation ont permis de faire émerger trois grandes orientations transversales pour le schéma

Les ENS facteur de développement équilibré des territoires

Les ENS support d'activités économiques et outil d'attractivité des territoires

Les ENS vecteur de lien social pour l'ensemble des publics

C- Architecture du SDENS

C-I. Volet opérationnel

UNE AMBITION : Le département acteur majeur du devenir de son cadre de vie : 5 grands axes de travail et 16 actions

Les ENS facteur de développement équilibré des territoires

Axe 1 Construire un réseau des ENS

- Structurer le réseau des ENS
- Accompagner les collectivités territoriales sur leurs ENS
- Espaces naturels : dépendances routières, forêts DFCI et espaces verts
- Veille foncière

Axe 2 Soutenir les collectivités dans la prise en compte des milieux naturels et de la biodiversité

- SCoT / PLUi : diagnostics « milieu naturel », atlas locaux de la biodiversité, Trame verte et bleue
- Sensibilisation des élus
- Corridors écologiques des communes et EPCI
- Réseaux hydrauliques naturels et zones humides

Les ENS support d'activités économiques et outil d'attractivité des territoires

Axe 3 Accompagner l'agriculture, activité structurante de l'espace, et les actions innovantes

- Agriculture et biodiversité
- ENS support de formation aux métiers de gestion de l'espace

Axe 4 Rendre plus attractifs les ENS pour les différents usages

- Réseau de sites vitrines
- Offre pédagogique pour les collégiens
- Développement des activités de pleine nature
- Offre touristique autour des sites ENS et des sports de nature
- Programmes d'éducation à l'environnement

Les ENS vecteur de lien social pour l'ensemble des publics

Axe 5 Agir pour une équité territoriale et sociale d'accès à la nature

- Ouverture des sites à tous : équité sociale
- Programme pédagogique spécifique : équité sociale

**Les ENS facteur de
développement
équilibré des territoires**

**Axe 1 - Construire un réseau
des ENS**

**Action 1 - Structurer, valoriser, conforter le réseau des ENS
départementaux**

**Action 2 - Accompagner le développement de sites sous maîtrise
d'ouvrage des collectivités territoriales**

**Action 3 - Poursuivre le déploiement des actions en faveur de la
biodiversité**

**Action 4 - Poursuivre la veille foncière et la mise en œuvre d'une
expertise foncière au service des collectivités et des services
départementaux**

**Action 5 - Accompagner les collectivités dans la connaissance des
espaces naturels et la prise en compte de la biodiversité dans leurs
documents d'urbanisme**

Action 6 - Sensibiliser les élus en charge des documents d'urbanisme

**Action 7 - Accompagner les projets de préservation et de
réhabilitation des champs d'expansion des crues et des zones humides**

**Axe 2 - Soutenir les
collectivités dans la prise en
compte des milieux naturels
et de la biodiversité**

**Les ENS support
d'activités économiques
et outil d'attractivité
des territoires**

**Axe 3 - Accompagner
l'agriculture, activité
structurante de l'espace, et
les actions innovantes**

**Axe 4 - Rendre plus attractifs
les ENS pour les différents
usages**

**Les ENS vecteur de lien
social pour l'ensemble
des publics**

**Axe 5 - Agir pour une équité
territoriale et sociale d'accès
à la nature**

Action 8 - Soutenir les actions en faveur de la biodiversité dans les espaces agricoles

Action 9 - Valoriser les ENS comme supports aux métiers de la gestion de l'espace

Action 10 - Structurer, développer, animer des sites vitrines « entrée de réseau » avec une offre pédagogique

Action 11 - Développer des actions pédagogiques sur les ENS pour les collégiens

Action 12 - Poursuivre le développement des activités de pleine nature en lien avec la politique ENS

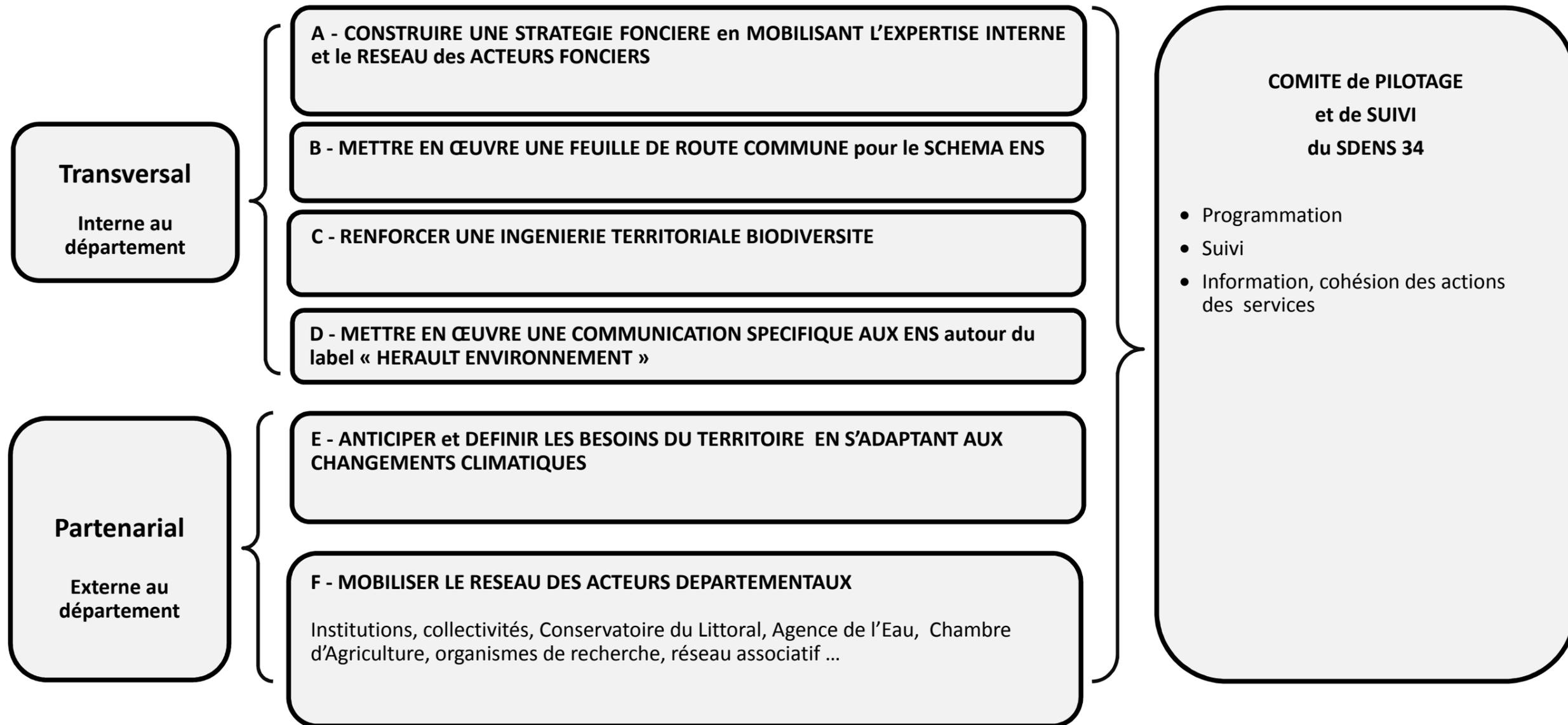
Action 13 - Promouvoir une offre touristique autour des sites ENS et des sports de nature

Action 14 - Poursuivre et développer les programmes d'éducation à l'environnement (Maison Départementale de l'Environnement)

Action 15 - Rendre accessible le réseau des sites ENS à l'ensemble des publics

Action 16 - Favoriser l'accès à la nature comme outil d'intégration sociale

C-II. Volet organisationnel



D- Plan d'action

D-I. Axe 1 - Construire un réseau des ENS

Les ENS facteur de développement équilibré des territoires			
Axe	1. Construire un réseau des ENS		
Action	1 - Structurer, valoriser, conforter le réseau des ENS départementaux		
Rôle du Département	Maîtrise d'ouvrage	Financier	Accompagnement technique
Contexte / Objectifs	Le Département souhaite aujourd'hui structurer la gestion de ce patrimoine et poursuivre le travail de valorisation. Si l'objectif actuel tend de moins en moins vers l'acquisition, le réseau des ENS peut néanmoins être conforté, notamment dans les entités naturelles où des besoins de préservation ont été identifiés. Une stratégie foncière doit être définie avec notamment la poursuite de la mise en place de Schémas d'Intervention Foncière sur le littoral - SIF (Hérault Littoral).		
Description	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir et dynamiser le réseau de sites existant. • Intégrer les nouveaux enjeux environnementaux locaux et les nouvelles pressions foncières • Poursuivre la gestion actuelle des sites : élaborer des plans de gestion, les évaluer et réactualiser, renouveler les dispositifs d'interprétation, poursuivre la gestion écologique des sites, etc. • Donner une cohérence à l'ensemble du réseau de sites, permettre une meilleure connaissance et appropriation de ceux-ci par les populations locales et favoriser leur valorisation dans le cadre de l'action touristique • Conforter le réseau actuel sur la base d'une stratégie foncière établie, intégrant des acquisitions éventuelles de sites à enjeux exceptionnels ou stratégiques • Etudier l'éventualité du transfert de sites et la délégation de gestion de parcelles n'ayant pas de vocation affirmée à l'échelle départementale • Développer une stratégie foncière sur l'espace littoral notamment par la poursuite de la mise en place de SIF (déclinaison dans la stratégie Hérault Littoral). 		
Pilotage	Département		
Coût estimé	1 000 000 X 3 exercices = 3 000 000 €		
Partenaires	Collectivités locales porteuses de projets locaux en lien avec les espaces naturels et la biodiversité		
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Superficie des ENS départementaux • Nombre de site ouverts au public • Niveau de fréquentation 		

Les ENS facteur de développement équilibré des territoires			
Axe	1. Construire un réseau des ENS		
Action	2 - Accompagner le développement de sites sous maîtrise d'ouvrage des collectivités territoriales		
Rôle du Département	Maîtrise d'ouvrage	Financier	Accompagnement technique
Contexte / Objectifs	<p>Toutes les communes de l'Hérault bénéficient du droit de préemption ENS par substitution au Département. C'est ainsi que plus de 1500 ha ont été acquis par elles. Par ailleurs, les récentes évolutions de l'organisation des territoires ont renforcé le rôle des EPCI, avec la montée en compétence des Communautés de communes et d'agglomération gestionnaires de sites naturels. Les communes peuvent également leur déléguer leur droit de préemption ENS.</p> <p>L'objectif de l'action est d'accompagner les collectivités dans la valorisation de leurs espaces naturels.</p>		
Description	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les collectivités aux enjeux ENS et à l'importance de la mise en place d'action de protection et de valorisation • Mettre en œuvre l'expertise foncière, les conseils juridiques et stratégiques • Mobiliser les outils financiers et fonciers (droit de préemption par substitution et acquisition) selon la stratégie départementale foncière établie (SIF) • Mettre en cohérence la politique ENS du Département avec celles des collectivités au travers d'une mise en réseau des ENS départementaux et communaux (label« Hérault Environnement ») • Renforcer le réseau des espaces naturels de l'Hérault par la maîtrise foncière, l'ouverture au public, ou la valorisation des sites des collectivités territoriales • Inciter et mettre en place des stratégies foncières en partenariat avec les collectivités : ceci permet d'assurer à long terme la maîtrise publique d'espaces à fort enjeux paysagers, de sites identifiés dans les documents d'urbanisme en particulier ceux jouant le rôle de corridor écologique, ou de réservoir de biodiversité (Trame verte et Bleue TVB du Schéma Régional de Cohérence Ecologique SRCE) • Poursuivre et renforcer la mise en œuvre du partenariat Département / Région / Conservatoire du littoral dans le soutien à la gestion des sites et l'ouverture au public des propriétés du Conservatoire, en cohérence avec le plan régional Littoral 21 et la stratégie départementale Hérault Littoral • Mobiliser l'expertise technique et juridique départementale, au service de projets de territoire et à la mise en place de stratégies au niveau local • Favoriser les complémentarités des interventions foncières des collectivités avec l'action foncière départementale. 		
Pilotage	Département / Collectivités		
Coût estimé	500 000 € X 3 exercices = 1 500 000 €		
Partenaires	Communes / Communautés de Communes / Conservatoire du Littoral / Région Occitanie / Associations environnementales		
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Superficie des ENS des collectivités • Nombre de site ouverts au public • Niveau de fréquentation 		

Les ENS facteur de développement équilibré des territoires			
Axe	1. Construire un réseau des ENS		
Action	3 - Poursuivre le déploiement des actions en faveur de la biodiversité		
Rôle du Département	Maîtrise d'ouvrage	Financeur	Accompagnement technique
Contexte / Objectifs	Au-delà des pistes DFCI et des itinéraires de randonnées, la gestion de la biodiversité et des espaces naturels est également prise en compte dans l'entretien du réseau routier départemental et de ses dépendances, ainsi que des sites administratifs.		
Description	<p>L'opération vise à déployer les actions en faveur de la biodiversité dans le cadre de la gestion des dépendances routières, des espaces verts, de la défense de la forêt contre les incendies (DFCI) et des sites administratifs du Département.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Routes : gestion différenciée et valorisation des dépendances routières, intégration du risque de propagation des espèces invasives, mise en place d'une réflexion stratégique sur la démarche Eviter – Réduire – Compenser (ERC) dans le cadre des projets d'aménagement. Intégration du volet abeilles et pollinisateurs à la gestion des dépendances et accotements routiers • DFCI : Développement d'un réseau sentinelles de la biodiversité (Forestiers sapeurs - FS). Collecte de données naturalistes et informations sur l'état de conservation et éventuelles pressions sur les milieux naturels. Données pouvant être valorisées dans le cadre des diagnostics des documents d'urbanisme et de l'Observatoire départemental Climatologie Environnement Eau Littoral (ODCEEL). Poursuite du partenariat avec la recherche (CEFE CNRS) • Rando-Pisteurs - Plan Départemental des Itinéraires de Petites Randonnées PDIPR: participation des Rando-Pisteurs au développement du réseau sentinelles de la biodiversité - Préservation de la biodiversité dans tous les travaux d'entretien (débroussaillage, réfection de murets,...) et de création d'itinéraires de randonnées, mise en place d'actions favorisant la biodiversité (plantes mellifères, abris à insectes, aménagement des fossés et mares,...) • Espaces verts : Renforcement de la gestion différenciée des espaces verts (libre-évolution, limitation des interventions de tonte, maintien de bois mort,...) et aménagements en faveur de la biodiversité • Bâtiments départementaux : Intégrer, chaque fois que c'est possible, des aménagements en faveur de la biodiversité (abris, nichoirs, hôtels à insectes....) à l'instar de ce qui a été fait sur les sites d'Alco et de Bessilles. 		
Pilotage	Département (interservices)		
Coût estimé	Budget Pôle route et mobilité + Régie Pôle des Moyens Opérationnels (Forestiers Sapeurs et Rando Pisteurs)		
Partenaires	Organismes de recherche, syndicats professionnels		
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Surface de dépendances routières / d'espaces verts gérées en gestion différenciée et diversité des modes de gestion • Nombre de forestiers-sapeurs et de rando-pisteurs intégrés au réseau « sentinelles de la biodiversité » 		

Les ENS facteur de développement équilibré des territoires			
Axe	1. Construire un réseau des ENS		
Action	4 - Poursuivre la veille foncière et la mise en œuvre d'une expertise foncière au service des collectivités et des services départementaux		
Rôle du Département	Maîtrise d'ouvrage	Financeur	Accompagnement technique
Contexte / Objectifs	<p>Il s'agit ici d'accompagner la maîtrise du foncier nécessaire aux politiques publiques, d'assurer une veille sur les territoires soumis à une pression foncière importante. Ceci permet d'accompagner les acquisitions foncières publiques sur une base de prix maîtrisés, et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de conserver une mixité sociale • d'acquérir des terres agricoles dans le cadre des PAEN • d'assurer une veille et jouer un rôle d'alerte vers les directions opérationnelles dans leur maîtrise du foncier départemental. 		
Description	<ul style="list-style-type: none"> • Instruire les Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) des ENS • Gérer le droit de préemption ENS du Département et son articulation avec les autres droits de préemption • Alerter les directions opérationnelles départementales en charge du foncier, le Conservatoire du Littoral, les communes concernées, des ventes qui peuvent présenter un intérêt • Sensibiliser les communes et les Intercommunalités à l'importance du foncier, à la cohérence des prix, et travailler sur la mise en place de stratégies foncières • Recueillir, analyser et traiter les données des DIA par l'observatoire foncier • Favoriser les complémentarités d'intervention foncière des collectivités avec l'action foncière départementale. 		
Pilotage	Département		
Coût estimé	Action mise en œuvre par les équipes départementales		
Partenaires	Conservatoire du Littoral / Communes / Communautés de Communes et d'agglomération / AEMRC / SAFER / CEN LR / Syndicats de bassins versants		
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de DIA traitées • Nombre d'alertes transmises aux directions opérationnelles • Nombre de notes transmises aux partenaires sur des enjeux fonciers 		

D-II. Axe 2 - Soutenir les collectivités dans la prise en compte des milieux naturels et de la biodiversité

Les ENS facteur de développement équilibré des territoires			
Axe	2. Soutenir les collectivités dans la prise en compte des milieux naturels et de la biodiversité		
Action	5 - Accompagner les collectivités dans la connaissance des espaces naturels et la prise en compte de la biodiversité dans leurs documents d'urbanisme		
Rôle du Département	Maîtrise d'ouvrage	Financier	Accompagnement technique
Contexte / Objectifs	<p>Le processus de rédaction des documents d'urbanisme est un moment clef pour intégrer les enjeux espaces naturels et biodiversité. Il s'agit ici de sensibiliser l'ensemble des acteurs locaux afin de partager les connaissances sur la biodiversité de la commune et de permettre à chacun de se mobiliser.</p> <p>Deux types de publics sont visés, d'une part les élus et acteurs locaux, et d'autre part les citoyens.</p>		
Description	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les actions à mettre en œuvre pour protéger et valoriser la biodiversité et prendre en compte les enjeux en la matière dans les politiques communales ou intercommunales • Sensibiliser et apporter un soutien à la réalisation d'Atlas de la Biodiversité Communaux et Intercommunaux, sur la base des programmes d'aide existants et des projets locaux. Ces atlas constituent un socle d'information à prendre en compte dans la rédaction des documents d'urbanisme, ils constituent aussi des supports de communication • Concourir au porter à connaissance sur les espaces naturels et les ENS dans le cadre de l'Avis des Personnes Publiques Associées (APPA) : mettre en œuvre un cadre d'évaluation de la prise en compte de la biodiversité, des espaces naturels et de la TVB (Trame verte et Bleue) dans la rédaction des documents d'urbanisme, en tenant compte des inventaires déjà réalisés et des stratégies en cours (Zones Humides notamment) • Enrichir la connaissance en intégrant les données du réseau des Forestiers sapeurs « FS sentinelles pour la biodiversité » • Accompagner les collectivités volontaires dans la prise en compte spécifique des continuités écologiques et des paysages dans leurs documents d'urbanisme • Inciter le niveau local à la mise en place de stratégies en faveur de la biodiversité. 		
Pilotage	Département		
Coût estimé	70 000 € X 3 exercices = 210 000 €		
Partenaires	Collectivités, AFB, Agence Régionale pour la Biodiversité, Région, Etat, DREAL (SINP), DDTM		
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'atlas réalisés et nombre de données collectées • Nombre de données collectées par le réseau « Forestiers Sapeurs sentinelles pour la biodiversité » • Nombre d'avis fournis en tant que PPA • Nombre de projets « continuités écologiques » et « paysages » accompagnés et montant engagé 		

Les ENS facteur de développement équilibré des territoires			
Axe	2. Soutenir les collectivités dans la prise en compte des milieux naturels et de la biodiversité		
Action	6 - Sensibiliser les élus en charge des documents d'urbanisme		
Rôle du Département	Maîtrise d'ouvrage	Financier	Accompagnement technique
Contexte / Objectifs	<p>Le processus de rédaction des documents d'urbanisme a déjà été identifié comme un moment clef pour intégrer les enjeux de biodiversité. Et l'élu est un acteur central.</p> <p>Il s'agit de mettre en œuvre des actions de sensibilisation et de communication auprès des élus sur des sujets précis : rétention des crues, rôle des zones humides, valorisation touristique d'un paysage identitaire, espèce emblématique, importance de la pollinisation pour l'agriculture ...</p>		
Description	<p>Mise en place de formations et de sensibilisations en lien avec le territoire, les problématiques ou des projets de développement locaux. Elles peuvent prendre plusieurs formes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sessions de sensibilisation avec sorties sur le terrain : politique "zéro phyto", gestion différenciée des espaces verts, gestion des espèces invasives, valorisation d'un espace naturel • Production de documents sur les espaces naturels à l'attention des élus présentant la politique ENS comme un support au développement local : plaquettes, films d'animation didactiques, opérations de promotion de la biodiversité lors d'évènements culturels. 		
Pilotage	Département et collectivités locales		
Coût estimé	25 000 € X 3 exercices= 75 000 €		
Partenaires	Collectivités locales		
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de sorties organisées et d'élus sensibilisés • Nombre de thématiques traitées • Nombre de communes concernées 		

Les ENS facteur de développement équilibré des territoires			
Axe	2. Soutenir les collectivités dans la prise en compte des milieux naturels et de la biodiversité		
Action	7 - Accompagner les projets de préservation et de réhabilitation des champs d'expansion des crues et des zones humides		
Rôle du Département	Maîtrise d'ouvrage	Financeur	Accompagnement technique
Contexte / Objectifs	<p>Les zones humides fournissent de nombreux services éco systémiques : régulation des crues, fourniture d'eau potable, régulation du changement climatique, zones sources de biodiversité, paysages touristiques, supports pour la pêche et la conchyliculture, zones de chasse et de pêche, loisirs nautiques, etc.</p> <p>Il s'agit ici d'apporter une attention particulière à leur prise en compte et mettre en place un accompagnement spécifique (financier, technique, juridique) dans le cadre du grand cycle de l'eau : sources, bassins d'alimentation, réseaux hydrauliques et les zones humides à très forts enjeux et menacées, issues des inventaires des syndicats de bassin.</p>		
Description	<p>A l'échelle des différents bassins versants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Optimiser la veille foncière et son utilisation par les acteurs de terrain • Assurer une animation territoriale en vue de mettre en perspective à l'échelle départementale les actions mises en œuvre et les stratégies foncières locales portées par les syndicats de bassin versant et les EPCI (favoriser les échanges d'expérience) • S'assurer de la cohérence d'interventions sur le territoire et dynamiser la mise en œuvre de la politique zones humides par le transfert d'expérience • Diffuser la connaissance sur les zones humides, par le développement d'outils de communication adaptés afin de favoriser leur prise en compte dans les projets locaux et documents d'urbanisme • Assurer la veille foncière sur la base des inventaires élaborés par les syndicats de bassin versant. 		
Pilotage	Département en partenariat avec les porteurs de projets locaux : syndicats, communes, intercommunalités.		
Coût estimé	Action mise en œuvre par les équipes départementales		
Partenaires	Conservatoire du littoral, SAFER, Agence de l'eau RMC, Syndicats de bassin, EPCI		
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'hectares de zones humides en gestion maîtrisés par le Département • Nombre d'hectares de zones humides en gestion maîtrisés par les collectivités locales 		

D-III. Axe 3 - Accompagner l'agriculture, activité structurante de l'espace, et les actions innovantes

Les ENS support d'activités économiques et outil d'attractivité des territoires			
Axe	3. Accompagner l'agriculture, activité structurante de l'espace, et les actions innovantes		
Action	8 - Soutenir les actions en faveur de la biodiversité dans les espaces agricoles		
Rôle du Département	Maîtrise d'ouvrage	Financier	Accompagnement technique
Contexte / Objectifs	<p>La fermeture des milieux constitue une menace importante pour les systèmes agropastoraux. Une des actions consiste à maintenir des éleveurs dont l'activité contribue à l'ouverture des milieux et s'inscrit dans les plans de gestion environnementaux sur les ENS (55% des sites ENS font l'objet de conventionnement avec des éleveurs).</p> <p>Le programme départemental « Agribiodiversité en Hérault » finance pour sa part, des travaux portés par les agriculteurs en faveur de la biodiversité.</p> <p>Les chauves-souris prédatrices d'insectes dans les milieux agricoles contribuent à la lutte contre les ravageurs (ver de la grappe notamment). Une action expérimentale d'abris pour les chauves-souris a permis la mise en place et le suivi d'un réseau de plus de 200 abris chez les agriculteurs et les particuliers.</p> <p>Lancé en 2016 le « Plan abeille et pollinisateurs 34 » vise à promouvoir ces insectes en tant que pollinisateurs d'espèces végétales sauvages et cultivées. Il comporte 4 volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutenir les projets communaux en faveur des pollinisateurs : travaux de restauration et mise en place de prairies mellifères. • Améliorer la connaissance sur le fonctionnement des pollinisateurs, mettre en place des mesures de gestion adaptées favorisant les insectes pollinisateurs et favoriser l'accès des apiculteurs au foncier, en équilibre avec la ressource sur les sites ENS, dépendances routières, et le réseau DFCI. • Soutenir l'activité apicole, et les syndicats apicoles : Abeille Héraultaise, Groupement de Défense Sanitaire Apicole de l'Hérault (GDSA), Association de Développement de l'Apiculture Professionnelles (ADAPRO), Union Nationale de l'Apiculture Française engagés par convention. • Communiquer, valoriser, sensibiliser, éduquer au rôle des abeilles et des pollinisateurs 		
Description	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre les conventionnements et les investissements pour la gestion des sites ENS par le pastoralisme • Anticiper les départs à la retraite et les transmissions d'exploitation sur les ENS • Poursuivre la veille foncière en la matière en particulier dans le périmètre héraultais des Causses et Cévennes • Promouvoir les politiques d'accompagnement de la DFCI en matière d'agropastoralisme sur les périmètres de protection des massifs boisés • Poursuivre la mise en œuvre du Plan Abeille et pollinisateurs 34, intégrer les actions en cours dans les politiques routières et DFCI et élargir le partenariat avec les scientifiques • Développer le pastoralisme comme moyen de gestion et d'entretien du domaine de Restinclières. • Poursuivre et développer le programme d'accompagnement de travaux d'investissement sur les exploitations agricoles en faveur de la biodiversité et le programme « Un abri pour les chauves-souris » 		
Pilotage	Département		
Coût estimé	110 000 € X 3 exercices= 330 000 €		
Partenaires	Agriculteurs, éleveurs, syndicats agricoles, chambre d'agriculture, collectivités locales, réseau associatif		
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombres d'hectares mis à disposition par les collectivités via la politique ENS pour une activité pastorale • Nombre d'exploitations impliquées dans la démarche Agribiodiversité (diagnostics réalisés et projets soutenus) • Nombre de projets « pollinisateurs » soutenus : surface de prairie mellifère, surface de dépendance routière gérée spécifiquement. 		

Les ENS support d'activités économiques et outil d'attractivité des territoires			
Axe	3. Accompagner l'agriculture, activité structurante de l'espace, et les actions innovantes		
Action	9 - Valoriser les ENS comme supports aux métiers de la gestion de l'espace		
Rôle du Département	Maîtrise d'ouvrage	Financier	Accompagnement technique
Contexte / Objectifs	<p>La pédagogie de l'environnement est un axe fort dans le développement des actions Espaces Naturels Sensibles pour le monde scolaire, identifié comme un public prioritaire. Il représente les acteurs de terrain de demain, qui peuvent jouer un rôle de transmission des savoirs et pratiques aux générations suivantes.</p> <p>Le réseau d'ENS du Département offre un large choix de terrains d'expérimentation pour tous les métiers de la gestion de l'espace.</p>		
Description	<ul style="list-style-type: none"> • Animation et accueil des classes professionnelles sur les sites ENS • Interventions sur sites : travaux d'entretien et de restauration des milieux, suivi des espèces, étude des dynamiques socio-économiques, mise en place d'équipements d'accueil du public,... • Intégrer à cette démarche les actions inscrites dans les plans de gestion. 		
Pilotage	Département (MDE/SBEN)		
Coût estimé	Conventionnements dans le cadre de formation (mise à disposition d'ENS support des actions de formation)		
Partenaires	Académie, corps enseignant, organismes de formation, lycées Agricoles, maisons familiales et rurales		
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de journées de formations et d'élèves sensibilisés, diversité des formations • Surface entretenue par les interventions d'élèves en formation sur les sites ENS • Nombre d'études réalisées par des élèves en formation 		

D-IV. Axe 4 - Rendre plus attractifs les ENS pour les différents usages

Les ENS support d'activités économiques et outil d'attractivité des territoires			
Axe	4. Rendre plus attractifs les ENS pour les différents usages		
Action	10 - Structurer, développer, animer des sites vitrines « entrée de réseau » avec une offre pédagogique		
Rôle du Département	Maîtrise d'ouvrage	Financeur	Accompagnement technique
Contexte / Objectifs	Le réseau actuel des sites ENS est constitué de 110 sites ou domaines. Des manifestations et/ou animations sont mises en place chaque année pour permettre la découverte gratuite de ces espaces. Le Département joue un rôle important dans la découverte des espaces naturels et dans la pédagogie de l'environnement (Maison Départementale de l'Environnement basée à Prades-le-Lez, sur l'ENS de Restinclières). Il s'agit de donner une lisibilité aux sites ENS et de définir une stratégie de déploiement de la politique sur les sites départementaux.		
Description	<ul style="list-style-type: none"> • Hiérarchiser les sites ENS en fonction de leur importance et de leur rôle sur le territoire • Structurer, développer et animer un réseau de sites vitrines qui propose une offre pédagogique attractive et de qualité, et présente le rôle des espaces naturels, la biodiversité ainsi que les particularités géologiques et paysagères des différents territoires • Affirmer dans un premier temps les sites de Restinclières, de Bessilles et de Bayssan comme ancrages pour ce réseau • La future Maison du Littoral, intégrée à la stratégie Hérault Littoral, doit pouvoir jouer également ce rôle • Une offre pédagogique complémentaire peut être proposée, avec pour objectif d'exercer une attraction du public vers ces vitrines et l'amener à découvrir les autres domaines du département. 		
Pilotage	Département		
Coût estimé	Intégré dans l'action 1 : budget du Pôle Patrimoine et Logement (Hors Maison du Littoral)		
Partenaires	Collectivités locales gestionnaires d'ENS, Parc Naturel Régional du Haut Languedoc, Conservatoire du littoral, associations naturalistes		
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de sites labellisés • Nombre de visiteurs annuels • Nombre d'expositions, taux de renouvellement 		

Les ENS support d'activités économiques et outil d'attractivité des territoires			
Axe	4. Rendre plus attractifs les ENS pour les différents usages		
Action	11 - Développer des actions pédagogiques sur les ENS pour les collégiens		
Rôle du Département	Maîtrise d'ouvrage	Financier	Accompagnement technique
Contexte / Objectifs	Il s'agit ici de poursuivre les actions spécifiques de pédagogie de l'environnement à destination du public des collégiens, cœur de cible pour le Département. L'action vise à mettre en place des outils attractifs pour ce public spécifique, afin qu'il développe sa propre sensibilité à la biodiversité.		
Description	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'appels à projets pédagogiques sur les espaces naturels pouvant être développés dans le cadre des Enseignements Pratiques Interdisciplinaires (EPI) • Mise en place d'une chaîne You Tube ou autre support multimédia et lien avec les réseaux sociaux • Production de contenus spécifiques dans le cadre des EPI • Réseau des sites ENS comme espace support pour les productions • D'autres outils peuvent être proposés : réflexion à mener avec le corps enseignant, projet avec le Conseil Départemental des Jeunes (CDJ). 		
Pilotage	Département (CDJ)		
Coût estimé	50 000 € X 3 exercices = 150 000 €		
Partenaires	Académie, corps pédagogique des collègues		
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'outils créés • Nombre de minutes / texte de contenus créés 		

Les ENS support d'activités économiques et outil d'attractivité des territoires			
Axe	4. Rendre plus attractifs les ENS pour les différents usages		
Action	12 - Poursuivre le développement des activités de pleine nature en lien avec la politique ENS		
Rôle du Département	Maîtrise d'ouvrage	Financeur	Accompagnement technique
Contexte / Objectifs	<p>Le Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI) garantit l'accessibilité aux sites supports des pratiques de pleine Nature en intégrant la préservation environnementale, et l'exercice des autres usages (autres sports, chasse, pêche ...). Les liens avec la politique des ENS sont étroits.</p> <p>Une des réussites majeures de cette politique est d'avoir permis, depuis 2009, le développement d'une démarche concertée et participative autour des sports de Nature dans le département. Le travail doit être poursuivi dans ce sens dans le cadre du schéma départemental des ENS.</p> <p>Il s'agira ici de définir ou orienter une politique de développement maîtrisée des sports de Nature, avec une offre globale prenant appui sur les ENS (aménagement, promotion touristique, événements, financements).</p>		
Description	<ul style="list-style-type: none"> • Connecter les itinéraires de randonnées, les espaces supports d'activités sportives et le réseau de sites ENS • Développer l'itinérance en prenant appui sur les services et équipements départementaux existants (mise à niveau de la qualité des relais du Réseau Vert®) et les ENS départementaux • Appui à la maîtrise et à la sécurisation foncière des sites et itinéraires sous maîtrise d'ouvrage départementale ou en accompagnement de projets locaux (veille, préemption, acquisition) • Communiquer de façon ciblée sur les enjeux dans les espaces de pratiques où une attention particulière doit être portée à la faune, à la flore et aux paysages. 		
Pilotage	Département (CDESI)		
Coût estimé	50 000 € X 3 exercices = 150 000 €		
Partenaires	FFRP, fédérations et comités sportifs, gestionnaires des relais, usagers de l'espace		
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de sites de pratiques sportives labellisés au sein de périmètres ENS • Linéaire de sentier labellisé et équipé au sein de périmètres ENS • Nombre de sites où une communication spécifique a été mise en place • Nombre de réunions de la CDESI, personnes présentes et pratiques représentées 		

Les ENS support d'activités économiques et outil d'attractivité des territoires			
Axe	4. Rendre plus attractifs les ENS pour les différents usages		
Action	13 - Promouvoir une offre touristique autour des sites ENS et des sports de nature		
Rôle du Département	Maîtrise d'ouvrage	Financier	Accompagnement technique
Contexte / Objectifs	Le tourisme « vert » est aujourd'hui un support de développement économique, de promotion du territoire, et de sensibilisation des populations locales et des visiteurs aux enjeux environnementaux. De la mer aux hauts cantons, les sites ENS représentent, à ce titre, des outils adaptés et pertinents. Il s'agit ici de mettre en valeur les sites ENS dans l'offre touristique de l'Hérault, en lien avec le Schéma du Tourisme, les paysages, les Grands Sites, la politique des activités de pleine nature.		
Description	<ul style="list-style-type: none"> • Evaluer le potentiel touristique des ENS avec les partenaires concernés afin d'en assurer la promotion • Intégrer les ENS au Schéma départemental du tourisme (via notamment l'outil interne comité stratégique paysages) et à la démarche « Oenotour ». • Promouvoir et intégrer les ENS dans de petites boucles touristiques à la journée ou la demi-journée, • Mettre en œuvre des circuits d'interprétation (rôle des ENS, paysage, gestion incendie, géologie...) de ½ h à 2 h sur les ENS (ex. Roussières) • Développer la mise en réseau des sites ENS et des chemins inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Petites Randonnées (PDIPR) • Développer et mettre en cohérence avec le Schéma du Tourisme, la politique ENS prioritairement au sein des Grands Sites et des « sites majeurs » attractifs pour le public (Vallée de l'Orb, Pic Saint Loup, Littoral, Gardiole ...) et du périmètre UNESCO Causses et Cévennes. 		
Pilotage	Département		
Coût estimé	100 000 € X 3 exercices= 300 000 €		
Partenaires	Collectivités locales et offices du tourisme, ADT 34, DREAL (opérations grands sites), structures gestionnaires de grands sites et porteuses d'opérations grands sites (Unesco), entente interdépartementale Causses & Cévennes, fédérations et comités sportifs.		
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombres de boucles touristiques développées spécifiquement autour des ENS • Récurrence de la thématique ENS dans les documents de valorisation du patrimoine touristique produits par le Département 		

Les ENS support d'activités économiques et outil d'attractivité des territoires			
Axe	4. Rendre plus attractifs les ENS pour les différents usages		
Action	14 - Poursuivre et développer les programmes d'éducation à l'environnement (Maison départementale de l'environnement)		
Rôle du Département	Maîtrise d'ouvrage	Financier	Accompagnement technique
Contexte / Objectifs	<p>La Maison Départementale de l'Environnement (MDE) organise, sur une thématique annuelle, un cycle d'expositions, de sorties, de conférences, d'ateliers et café-débats.</p> <p>Un programme annuel d'animation et de sensibilisation est mis en œuvre par le réseau associatif d'Éducation à l'Environnement, sous la forme d'un appel à projet. Il est déployé sur deux axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser et éduquer à l'environnement un public non captif • Faciliter la découverte de l'environnement sur les espaces naturels sensibles héraultais (animations sur inscription). <p>Le Département participe également à la sensibilisation à l'environnement par des interventions menées par les forestiers-sapeurs auprès des établissements scolaires, auprès des agents en charge de l'exécution des travaux (régie et entreprise) et du grand public fréquentant les ENS.</p>		
Description	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre le travail en place avec les acteurs de l'EEDD (éducation à l'environnement et au développement durable) sur le réseau des ENS • Mobiliser les partenaires associatifs sur de nouvelles thématiques et outils pour de nouveaux publics • Intégrer la mise en réseau et la stratégie de développement des sites vitrines dans les programmes de la MDE et le programme Hérault Environnement • Intégrer une programmation de la MDE sur la thématique du grand paysage (thème 2019) • DFCI et Espaces Verts : <ul style="list-style-type: none"> ○ Sensibiliser le grand public sur les thématiques « gestion raisonnée des espaces verts », « zéro phyto », « préservation de la ressource en eau » et « Nature en ville » ○ Renforcer la sensibilisation du grand public rencontré sur les ENS dans le cadre des missions des forestiers sapeurs, en prenant appui sur le réseau « sentinelles de la biodiversité ». 		
Pilotage	Département		
Coût estimé	700 000 X 3 = 2 100 000 €		
Partenaires	Réseau associatif d'éducation à l'environnement		
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'animations mises en place et nombre de personnes sensibilisées via les différents programmes • Diversité des thématiques traitées 		

D-V. Axe 5 - Agir pour une équité territoriale et sociale d'accès à la nature

Les ENS vecteur de lien social pour l'ensemble des publics			
Axe	5. Agir pour une équité territoriale et sociale d'accès à la nature		
Action	15 - Rendre accessible le réseau des sites ENS à l'ensemble des publics		
Rôle du Département	Maîtrise d'ouvrage	Financeur	Accompagnement technique
Contexte / Objectifs	<p>Le réseau des sites ENS peut trouver un rôle à part entière dans l'accompagnement et la prise en compte de tous les handicaps, en tant que vecteur de lien social pour les publics en difficultés.</p> <p>Une partie des publics ne dispose pas nécessairement des moyens de mobilité lui permettant d'accéder à des secteurs non desservis par les transports en commun, ou desservis à une cadence non compatible avec une sortie sur un site ENS.</p> <p>Le Département a déjà amorcé le travail sur les modalités d'accès aux sites ENS. Il a organisé expérimentalement des sorties pour les publics en difficulté, où la mobilisation de moyens de transport spécifiques est nécessaire. Cette action est à poursuivre et à développer.</p>		
Description	<ul style="list-style-type: none"> • Au travers de la concertation sur les plans de mobilité des SCOT, contribuer à la prise en compte et à l'organisation de dessertes locales par les transports en commun et des réseaux de mobilités douces • Mettre en œuvre des accès et connexions au réseau départemental de mobilités douces et aux transports en commun • Etudier les potentialités de co-voiturage vers les sites ENS à partir du réseau des aires départementales • Favoriser la mobilité vers les sites à partir de plateformes numériques de covoiturage. 		
Pilotage	Département en partenariat avec les collectivités locales		
Coût estimé	30 000 € X 3 exercices = 90 000 €		
Partenaires	Associations d'aide aux publics en difficulté, EPCI, Hérault Transport		
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution du temps d'accès aux sites ENS en transport en commun • Nombre de personnes accédant aux sites ENS après utilisation des transports en commun 		

Les ENS vecteur de lien social pour l'ensemble des publics			
Axe	5. Agir pour une équité territoriale et sociale d'accès à la nature		
Action	16 - Favoriser l'accès à la nature comme outil d'intégration sociale		
Rôle du Département	Maîtrise d'ouvrage	Financier	Accompagnement technique
Contexte / Objectifs	Le contact avec la nature est un moyen d'intégration sociale particulièrement pertinent. Par ailleurs, la politique développée doit veiller à prendre en compte tous les handicaps - moteur, sensoriel, psychique, mental - mais également les situations de difficulté sociale.		
Description	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'équipements adaptés : sentiers personnes à mobilité réduite, panneaux pour déficients visuels, etc. • Mise en place de programmes d'animations pédagogiques élargies aux personnes en situation de handicap ou de difficulté sociale et leurs aidants et accompagnateurs. Ces programmes seront spécifiquement dédiés à ces publics cibles ou permettront de mixer les publics sur un même événement. • Les outils développés pourront intégrer les dernières recherches sur les approches sensorielles des espaces naturels : visuelles, auditives, olfactives ou gustatives, cueillettes. 		
Pilotage	Département		
Coût estimé	100 000 € X 3 exercices = 300 000 €		
Partenaires	Associations d'aide aux publics en difficulté, réseau associatif d'Education à l'Environnement		
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Niveau d'équipement du réseau des sites ENS • Nombre d'animations mises en place et nombre de personnes accueillies • Diversité des approches dans l'offre d'animation 		

E- Six dispositifs transversaux

E-I. Présentation

Dispositifs transversaux	
Interne	A - Construire une stratégie foncière en mobilisant l'expertise interne et le réseau des acteurs fonciers
Contexte / Objectifs	<p>L'ensemble des zones A et N du département sont définies comme zone de préemption ENS. Le Département se retrouve aujourd'hui à la tête d'un patrimoine foncier important qui présente des disparités et qu'il doit gérer en s'appuyant sur les collectivités locales.</p> <p>Il souhaite définir une stratégie foncière appliquée à l'ensemble du territoire, avec des variations possibles selon les entités naturelles, en priorisant les champs d'intervention du Département, des collectivités locales et des partenaires fonciers tel que le Conservatoire du littoral. Cette stratégie foncière doit aussi intégrer des volets spécifiques pour la politique des sports de nature et la mobilisation de l'outil PAEN.</p> <p>L'outil SIF (Schéma d'Intervention Foncière), développé plus particulièrement sur la zone littorale, a fait ses preuves et peut servir de base de travail. Cet outil contractuel et partenarial permet de mettre en lien plusieurs acteurs (Département, Conservatoire du littoral, communes) pour la maîtrise foncière, afin d'identifier des secteurs prioritaires d'intervention coordonnés avec la stratégie foncière du Conservatoire du littoral, des collectivités et de la SAFER.</p>
Description	<p>L'outil mis en place vise à mobiliser l'expertise interne pour définir des priorités d'action foncière sur les 5 entités naturelles, en lien avec les 5 grands axes de travail. Cette stratégie foncière concertée entre les différents services sera construite par l'ingénierie départementale, en transversalité entre la politique ENS et les autres politiques de la collectivité. Elle peut faire l'objet d'une consultation des partenaires institutionnels externes selon les enjeux et les secteurs.</p> <p>Quelques grands principes ont déjà été posés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • croiser le niveau des enjeux naturels et l'intensité de la pression foncière pour faire émerger des zones prioritaires d'intervention, • travailler en lien avec les collectivités dans le cadre de stratégies foncières partenariales en développant les SIF sur le littoral (Hérault Littoral), • mettre en place de nouveaux SIF sur les secteurs à enjeux du Département (Vallée de l'Hérault), • intégrer un critère de rééquilibrage territorial de l'offre dans les choix de développement du réseau des sites (rééquilibrage à l'ouest du département) afin de répondre à un enjeu sociétal dans la stratégie foncière, • croiser le réseau des sites ENS avec les enjeux touristiques, paysagers et climatiques (sports de pleine Nature, grands sites de France), • se positionner sur l'espace agricole pour expérimenter des pratiques agricoles innovantes répondant aux enjeux du développement durable.
Coût estimé	Action mise en œuvre par les équipes départementales

Dispositifs transversaux	
Interne	B - Mettre en œuvre une feuille de route commune pour le schéma ENS
Contexte / Objectifs	<p>Trois Directions Générales Adjointes (DGA) interviennent sur la politique ENS. Le schéma des ENS a pour ambition de donner une nouvelle dimension à la politique biodiversité, milieux naturels et paysages de la collectivité en coordonnant l'action de ces directions. Cela passe par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'intégration des équipes qui interviennent tout ou partie de leur temps sur les thématiques « biodiversité et milieu naturel » dans une dynamique autour du schéma des ENS, • la mise en œuvre d'une feuille de route commune et la mobilisation des équipes pour le déploiement du schéma.
Description	<p>L'outil mis en place vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • mettre en place un comité de suivi pour définir les moyens financiers et opérationnels en amont, en associant la direction des Finances, • établir une programmation pluriannuelle entre directions stratégiques et opérationnelles pour organiser en amont la mise en œuvre de la politique ENS, • mettre en place une feuille de route commune aux différents services pour une meilleure lisibilité de la politique ENS.
Coût estimé	Action mise en œuvre par les équipes départementales

Dispositifs transversaux	
Interne	C - Renforcer une ingénierie territoriale biodiversité
Contexte / Objectifs	<p>La montée en puissance des collectivités locales sur la thématique environnement et biodiversité conduit aussi les Départements à repositionner leur politique ENS. De nouveaux partenariats se construisent et de nouvelles façons de travailler doivent être étudiées. Cette montée en compétences des collectivités sur les enjeux biodiversité peut nécessiter un accompagnement et une coordination à une échelle plus large. Une montée en compétence des équipes contribuant à la mise en œuvre et aux projets du schéma paraît nécessaire.</p>
Description	<p>Le renforcement d'une ingénierie territoriale biodiversité va passer par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La mise en œuvre d'actions de sensibilisation et de formation nécessaires à la montée en compétence interne sur les enjeux biodiversité pour les équipes en charge de conduire et de réaliser les actions du schéma. • La mobilisation de l'ingénierie territoriale et du potentiel de compétence interne au sein des différents services pour porter les projets développés par le schéma. • Le renforcement des missions « biodiversité » des équipes techniques. • La valorisation des interventions « espaces naturels et biodiversité » des forestiers sapeurs et des équipes en charge de la gestion de la voirie ou des espaces verts.
Coût estimé	Action mise en œuvre par les équipes départementales

Dispositifs transversaux	
Interne	D - Mettre en œuvre une communication spécifique aux ENS
Contexte / Objectifs	Le Département souhaite poursuivre la démarche de communication engagée sur les actions environnementales et autour de sa compétence ENS. Il envisage de mieux mettre en avant la spécificité des ENS, en déployant l'interprétation sur l'ensemble des sites supports de la politique.
Description	<p>La démarche de communication passe par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la production d'articles sur les actions ENS du Département (Dialogue, herault.fr, Mon Hérault) • la production d'articles pour revues spécialisées : revue Espaces naturels, ... • l'étude et la mise en place d'un programme d'interprétation coordonné à l'échelle de l'ensemble du réseau des sites ENS, avec des offres complémentaires qui jouent sur la spécificité de chaque situation • un travail sur la compréhension des enjeux et l'éveil de l'intérêt pour le patrimoine naturel : • aider les visiteurs à comprendre et mesurer son importance, à comprendre pourquoi il est préservé, sauvegardé, et souvent - mais pas toujours - entretenu, • traduire les connaissances des spécialistes en un langage accessible à tous • donner un sens à la visite d'un site en en faisant une matière à réflexion • mettre en place de l'interprétation avec plusieurs niveaux d'informations • le développement d'outils virtuels et ludiques en complément de l'offre « classique » : type chasses aux trésors, jeux « sérieux », applications smartphones sur le thème des ENS et de la biodiversité (thème développé sous la forme appel à projet – lien avec l'action 11) • la réactualisation du guide des ENS avec un travail autour du thème du réchauffement climatique • la valorisation de l'outil ENS 360° (http://herault360nature.herault.fr/) • le développement des échanges et retours d'expériences dans diverses instances : Union Internationale pour la Conservation de la Nature, Agence Nationale Biodiversité, Agence Régionale Biodiversité, Assemblée des Départements de France.

Dispositifs transversaux	
Externe	E - Anticiper et définir les besoins du territoire en s'adaptant aux changements climatiques
Contexte / Objectifs	Le changement climatique modifiera à moyen terme les paysages, la répartition des espèces mais également la vie quotidienne des habitants dans l'Hérault. Dans le cadre de ses missions et en lien avec son rôle sur le territoire, le Département souhaite développer des outils pour observer les changements climatiques et proposer une réponse adaptative face aux besoins des territoires.
Description	<p>Ce travail passe par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une réflexion sur les implications en termes de préservation des habitats et espèces (nouvelles pressions, déplacements des aires géographiques, ...) • une évaluation des impacts et une recherche des adaptations : déplacement des personnes et des espèces, protection des personnes contre les risques naturels, mutation des pratiques agricoles • un accompagnement des travaux de prospective sur l'évolution des enjeux et des pressions - besoins du territoire et contraintes • le soutien - via le réseau des sites ENS - aux expérimentations de terrain visant à trouver des solutions • l'accompagnement des démarches d'études et d'expérimentation sur le sujet • la poursuivre et le développement du partenariat avec le monde universitaire et scientifique sur des sujets de recherche appliquée sur la thématique du changement climatique en proposant certains ENS comme des laboratoires d'études de suivis scientifiques (conventionnement avec des universités ou organisme de recherche – cf. le dispositif F à la suite).

Dispositifs transversaux	
Externe	F - Mobiliser le réseau des acteurs départementaux
Contexte / Objectifs	L'atteinte des objectifs affichés dans le schéma des espaces naturels sensibles de l'Hérault passe par la mobilisation d'un ensemble de partenaires incontournables. Ils peuvent être un relais de l'action de la collectivité, sur les sites départementaux ou auprès des collectivités locales et donner une plus grande lisibilité au schéma voire conduire certaines actions.
Description	<p>Il s'agit de conforter et poursuivre des partenariats déjà engagés, et instaurer des partenariats nouveaux sur certaines thématiques, avec le réseau des acteurs de la biodiversité et des gestionnaires d'espaces naturels héraultais.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Collectivités propriétaires et gestionnaires d'ENS : <ul style="list-style-type: none"> ○ Mise en place de conventions de cogestion de sites entre le Département et les collectivités • Partenariats institutionnels : <ul style="list-style-type: none"> ○ Conservatoire du littoral : poursuite du partenariat développé pour le financement des structures gestionnaires sur les propriétés (Hérault Littoral) ○ Agence de l'eau RMC : poursuite du partenariat pour la maîtrise foncière, la gestion et la conservation des zones humides et de la biodiversité ○ Chambre d'agriculture : poursuite du partenariat sur le volet pastoral • Partenariats scientifiques et techniques pour la gestion des ENS et la prise en compte de la biodiversité dans les politiques départementales (poursuite et développement) : <ul style="list-style-type: none"> ○ CEN-LR : poursuite du partenariat pour l'appui à la gestion des sites ENS ○ CEFÉ-CNRS : recherche et méthodes appliquées à la gestion des ENS, à la prise en compte des changements climatiques, pour la connaissance et la prise en compte des pollinisateurs ○ OPIE (Office pour la Protection des Insectes et de leur Environnement), GDSAH, Abeille Héraultaise, ADAPRO : mise en place du plan Abeille 34 ○ GCLR (Groupe Chiroptère du Languedoc-Roussillon) : programme chauves-souris et viticulture, suivi des abris, appui à l'animation ○ INRA : Agroforesterie Restinclières ○ associations naturalistes : appui à la gestion des sites (inventaires, ...) et au développement des atlas de la biodiversité • Partenariat avec les acteurs ruraux : <ul style="list-style-type: none"> ○ Fédération des chasseurs de l'Hérault et Fédération de Pêche pour la gestion des pratiques. <p>Les données produites dans le cadre d'un partenariat avec le Département intégreront le domaine public et pourront être valorisées dans le cadre de l'élaboration d'atlas communaux de la biodiversité (ABC) ou de l'écriture des documents d'urbanisme - portés à connaissances sur les enjeux environnementaux d'un territoire.</p>

E-II. Synthèse

Transversalité, partenariats et adaptation du territoire aux changements

La **mise en œuvre du schéma** devra prendre en compte la **dimension partenariale et les évolutions du territoire héraultais** :

- Outre la **dimension fortement transversale** de cette politique **en interne, l'implication des acteurs locaux** est **indispensable** pour contribuer à l'atteinte des objectifs du schéma. Le réseau des partenaires incontournables devra être mobilisé : Etat, Région, Collectivités, Agence de l'Eau, Conservatoire du Littoral, Chambre d'agriculture, agriculteurs, gestionnaires d'espaces naturels, associations (naturalistes, d'éducation à l'environnement et au développement durable, de l'accompagnement social, ...), partenaires scientifiques et universitaires, fédérations de chasse et de pêche,... Ces partenaires, par leur implication dans l'élaboration du schéma et par leur action sur les territoires, seront associés pour contribuer à la mise en œuvre des actions.
- L'enjeu du **changement climatique** devient de plus en plus prégnant. Ce changement aura un impact sur les paysages, la répartition des espèces mais également la vie quotidienne des habitants dans l'Hérault. Au travers du schéma, et de ses missions d'ingénierie territoriale, le Département pourra développer des outils afin de **proposer une réponse adaptative ou d'atténuation face aux besoins des territoires**. Les ENS seront au cœur d'une démarche prospective sur l'évaluation des impacts du changement et les adaptations possibles pour les espèces, la protection des populations contre les risques naturels, la mutation des paysages agricoles et pastoraux... En cela, le **réseau de sites constituera un terrain d'expérimentation** et servira de support d'accompagnement aux démarches d'études et de recherches sur ce sujet, ou à la mise en place de projets innovants ou exemplaires.

F- Budget

F-I. Cadre

Le budget alloué à la mise en œuvre du schéma s'appuie notamment sur le financement spécifique constitué par la recette provenant de la part départementale de la Taxe d'Aménagement ENS ; il peut, le cas échéant, être complété par le budget général et la sollicitation de cofinancements, le tout dans le respect des montants disponibles au budget départemental et des priorités fixées par l'institution.

F-II. Estimation budgétaire 2019 - 2021

L'estimation budgétaire telle que figurant ci-dessous a été établie sur une période de trois ans, ventilée selon les 3 orientations et 5 axes du schéma. Elle permet d'apprécier ce que pourrait être le budget du SDENS34 sur la période 2019-2021 avec une priorisation des actions. Les montants à mobiliser estimés sont susceptibles de faire l'objet d'ajustements au fur et à mesure de l'avancement du schéma.

Les ENS facteur de développement équilibré des territoires	Axe 1 - Construire un réseau des ENS	Structurer, valoriser, conforter le réseau des ENS départementaux	Priorité 1
		Poursuivre la veille foncière et la mise en œuvre d'une expertise foncière au service des collectivités et des services départementaux	
		Accompagner le développement de sites sous maîtrise d'ouvrage des collectivités territoriales	Priorité 2
		Poursuivre le déploiement des actions en faveur de la biodiversité	
		Total Axe 1	4 500 000 €
	Axe 2 - Soutenir les collectivités dans la prise en compte des milieux naturels et de la biodiversité	Accompagner les projets de préservation et de réhabilitation des champs d'expansion des crues et des zones humides	Priorité 1
		Accompagner les collectivités dans la connaissance des espaces naturels et la prise en compte de la biodiversité dans leurs documents d'urbanisme	Priorité 2
		Sensibiliser les élus en charge des documents d'urbanisme	
Total Axe 2		285 000 €	
Les ENS support d'activités économiques et outil d'attractivité des territoires	Axe 3 - Accompagner l'agriculture, activité structurante de l'espace, et les actions innovantes	Soutenir les actions en faveur de la biodiversité dans les espaces agricoles	Priorité 2
		Valoriser les ENS comme supports aux métiers de la gestion de l'espace	Priorité 3
		Total Axe 3	330 000 €
	Axe 4 - Rendre plus attractifs les ENS pour les différents usages	Structurer, développer, animer des sites vitrines « entrée de réseau » avec une offre pédagogique	Priorité 1
		Poursuivre et développer les programmes d'éducation à l'environnement (Maison départementale de l'environnement)	
		Poursuivre le développement des activités de pleine nature en lien avec la politique ENS	Priorité 2
		Promouvoir une offre touristique autour des sites ENS et des sports de nature	Priorité 3
Développer des actions pédagogiques sur les ENS pour les collégiens			
Total Axe 4	2 700 000 €		
Les ENS vecteur de lien social pour l'ensemble des publics	Axe 5 - Agir pour une équité territoriale et sociale dans l'accès à la nature	Favoriser l'accès à la nature comme outil d'intégration sociale	Priorité 1
		Rendre accessible le réseau des sites ENS à l'ensemble des publics	Priorité 3
		Total Axe 5	390 000 €

Dispositifs transversaux et partenariaux	Transversal Interne	Construire une stratégie foncière en mobilisant l'expertise interne et le réseau des acteurs fonciers	Priorité 1
		Mettre en œuvre une feuille de route commune pour le Schéma ENS	
		Mettre en œuvre une communication spécifique aux ENS	
		Renforcer une ingénierie territoriale biodiversité	Priorité 3
	Partenarial Externe	Mobiliser le réseau des acteurs départementaux	Priorité 2
		Anticiper et définir les besoins du territoire en s'adaptant aux changements climatiques	Priorité 3

**Estimation budgétaire 2019-2021 : 8 205 000 €
dont 75 % d'investissement et 25 % de fonctionnement**

Budget actuel 6 219 000 € (75 %)

Renforcement d'actions 861 000€ (10 %)

Actions nouvelles 1 125 000€ (15%)

G- Glossaire

AEP : alimentation en eau potable
 ADRT : agence de développement et de réservation touristiques du Gard
 APPB : arrêtés préfectoraux de protection de biotopes
 BRGM : bureau de recherches géologiques et minières
 CAUE : conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement
 CBN MP : conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles
 CC : communauté de communes
 CDESI : commission départementale des espaces sites et itinéraires
 CDRP : comité départemental de randonnée pédestre
 CEFE-CNRS : centre d'écologie fonctionnelle et évolutive – centre national de la recherche scientifique
 CEN L-R : conservatoire des espaces naturels du Languedoc-Roussillon
 CG : conseil général
 CLE : commission locale de l'eau
 CNM : ligne de contournement Nîmes Montpellier
 CNR : compagnie nationale du Rhône
 COGard : centre ornithologique du Gard
 CPIE : centre permanent d'initiatives pour l'environnement
 CRPF : centre régional de la propriété forestière
 CSRPN : conseil scientifique régional du patrimoine naturel
 DOCOB : document d'objectif
 DRAC : direction régionale des affaires culturelles
 DREAL LR : direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Languedoc-Roussillon
 EEDD : éducation à l'environnement et au développement durable
 ENS : espace naturel sensible
 ENSD : espace naturel sensible départemental
 EPCC : établissement public de coopération culturelle
 EPTB : établissement public territorial de bassin
 ESI : espaces sites et itinéraires
 FDC : fédération des chasseurs
 GRAINE LR : groupe régional d'animation et d'initiation à la nature et l'environnement Languedoc-Roussillon
 IBP : indice de Biodiversité Potentielle
 IKA : indice kilométrique d'abondance
 LGV : ligne à grande vitesse
 LIFE : l'instrument financier de l'Union Européenne consacré aux projets environnementaux
 MAB : Man and Biosphere
 MNHN : muséum national d'histoire naturelle
 OGS : opérations Grand Site
 ONCFS : office national de la chasse et de la faune sauvage
 ONEMA : office national de l'eau et des milieux aquatiques
 ONF : office national des forêts
 PAEN : périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains
 PAGD : plan d'aménagement et de gestion durable
 PAOT : plan d'action opérationnel territorialisé
 PDESI : plan départemental des espaces sites et itinéraires
 PDIPR : plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées
 PDPG : plan départemental pour la protection du milieu aquatique et la gestion des ressources piscicoles
 PLU : plan local d'urbanisme
 PNA : plan national d'actions
 PNC : parc national des Cévennes
 PNR : parc naturel régional
 PPRI : plan de prévention du risque inondation
 RFF : réseau ferré de France
 RGA : recensement général agricole
 RLESI : réseau local d'espace site et itinéraire
 RNN : réserves naturelles nationales
 RNR : réserve naturelle régionale
 RPG : registre parcellaire graphique
 SAFER : société d'aménagement foncier et d'établissement rural
 SAGE : schéma d'aménagement et de gestion des eaux
 SAU : surface agricole utilisée
 SCAP : stratégie de création d'aires protégées
 SCOT : schéma de cohérence territoriale
 SDAGE : schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
 SERFEL : station régionale d'expérimentation sur les fruits et légumes
 SINP : système d'information sur la nature et les paysages
 SMCG : syndicat mixte pour la protection et la gestion de la Camargue gardoise
 SMGG : syndicat mixte des Gorges du Gardon
 SRB : stratégie régionale en faveur de la biodiversité
 SRCE : schéma régional de cohérence écologique
 TA : Taxe d'Aménagement
 TDENS : Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles
 TDEV : Taxe Départementale des Espaces Verts
 TRI : territoires à risque important d'inondation
 TVB : trame verte et bleue
 UICN : union internationale pour la conservation de la nature
 UNESCO : United Nations educational, scientific and cultural organization (organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture)
 UTA : unité de travail annuel
 ZICO : zone importante pour la conservation des oiseaux
 ZNIEFF : zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique
 ZPENS : zone de préemption espace naturel sensible
 ZPS : zone de protections spéciales
 ZSC : zone spéciale de conservation

H- Annexes

H-I. Ateliers de travail du 29 mars 2018 - synthèse

Programme de la journée

9h00 : accueil des participants
9h30 – 10h15 : ouverture de la journée, séance plénière
10h20 – 12h30 : groupes de travail Atelier ENS & ECONOMIE DES TERRITOIRES Atelier ENS & SOCIETE
12h30 – 14h00 : repas sur place
14h00 – 15h45 : groupes de travail Atelier ENS & AMENAGEMENT DU TERRITOIRE Atelier FONCIER ENS : OUTILS ET STRATEGIES
15h45 – 16h45 : séance plénière de restitution, clôture de la journée

Relevé des échanges

Atelier ENS et économie des territoires

Rappel sur les PAEN : le Département peut délimiter des périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN) associés à des programmes d'actions (Loi relative au développement des territoires ruraux). Cette compétence permet de protéger les terres agricoles et naturelles sur le long terme face à l'étalement urbain. Ce périmètre est géré par le Département, les collectivités concernées et d'autres partenaires comme un PNR. Le département dispose d'un droit de préemption sur le périmètre mis en place et un plan de gestion est élaboré avec les acteurs locaux. Le périmètre ne peut être modifié que par décret interministériel.

Dans l'Hérault, les PAEN ont été lancés via un appel à projet en 2008. Il existe un PAEN dans le département : les Verdisses, sur environ 600 ha avec un programme d'actions élaboré en 2017. En 2018, 2 nouveaux projets doivent voir le jour : un sur le plateau de Vindre et un autre dans le secteur Bêlarga / Aumelas. Le PAEN des Verdisses est organisé en 4 axes et a pour objectif de remettre en culture des parcelles.

Rappel sur le programme « Agribiodiv » : il s'agit d'un programme porté par le département et la Fédération des IGP de l'Hérault, la chambre d'agriculture, le conservatoire des espaces naturels (CENLR). Des diagnostics de l'état de la biodiversité sur les exploitations sont établis. C'est l'exploitant qui produit un auto-diagnostic. A la suite des actions et travaux, cofinancées par le Département, sont mis en place sur les parties non productives des exploitations. Ce programme a donné des résultats intéressants sur les espaces viticoles. Et il s'est progressivement élargi à l'ensemble du territoire Héraultais.

Exemples : mise en place de mares, plantation de haies, ouverture de milieux, conservation d'arbres, etc.

Autres exemples d'actions :

- L'agglomération du Pays de l'Or a mis en place une stratégie agricole pour la protection des captages prioritaires avec une préemption agricole (SAFER) sur les aires d'alimentation. Les nouvelles exploitations qui s'installent sur les parcelles acquises disposent de baux avec clauses environnementales.
Sur ce type d'initiatives, il peut y avoir proximité entre les parcelles concernées et des espaces naturels sensibles du Département → il sera intéressant de mutualiser la réflexion et les choix de gestion.
- La Chambre d'agriculture met en place une programmation pluriannuelle pour conserver des haies.

Politique Agricole

Les ENS du Département de l'Hérault sont inclus dans le domaine public. Toute valorisation économique sur un ENS fait l'objet d'une démarche de publicité foncière transparente. Par exemple, pour la mise en place d'une activité agricole, l'exploitation agricole doit être en cohérence avec les enjeux du site et doit s'inscrire dans le cadre du plan de gestion, avec un cahier des charges spécifique. Le titulaire de la convention est prioritairement agriculteur à titre principal et lors de candidatures multiples une analyse spécifique est mise en place.

Le Département conventionne avec des exploitants principalement dans le cadre d'une extension ou de compléments fonciers d'exploitation. Enjeux identifiés : l'installation de nouveaux agriculteurs, le renouvellement des générations, le développement des circuits courts, ... (transition agricole locale)

L'action de l'agriculture sur les ENS est très fréquemment complémentaire à la gestion des espaces au sein du périmètre de la politique ENS. Elle a une fonction importante à jouer. Le SDENS doit intégrer cette complémentarité et en définir le rôle. La veille foncière étendue à l'ensemble du territoire confère au Département une capacité d'alerte à la totalité des mutations locales en ENS. Le croisement des politiques agricoles et espaces naturels, ne peut être développé qu'avec un appui des élus au niveau local et une différenciation de l'intervention selon les enjeux des territoires.

Enjeux identifiés : complémentarité avec la viticulture, fermeture des espaces prairiaux des Causses et garrigues, spéculation foncière (cabanisation, développement des friches).

Remarque sur la gestion des friches / zones de déprise : la biodiversité se trouve aussi dans des espaces sans présence humaine, dans des espaces qui évoluent librement. Par exemple, les friches qui évoluent vers de la forêt sont importantes pour la biodiversité.

Diversité des territoires, réponse de la politique ?

L'Hérault est constitué d'une diversité de milieux et d'espaces, avec souvent une déclinaison d'enjeux spécifiques. Il y a donc de nombreuses actions intéressantes/possibles à mettre en place sur le territoire.

Le Département intervient sur diverses politiques en lien plus moins direct avec ces enjeux : action sociale, voirie et transports, éducation et sports, aménagement rural, planification et aménagement du territoire, tourisme, PAEN, eau et assainissement, ... la politique ENS est un outil partagé avec d'autres engagements forts de la collectivité sur son territoire.

Concernant le volet agricole la politique ENS peut jouer un rôle sur l'espace agricole.

Question générale : dans quelle mesure et sous quelle forme la politique ENS peut interagir avec les autres politiques sectorielles ? Cette approche sectorielle a été privilégiée par les personnes présentes dans l'atelier, qui ont énoncé le besoin d'une vision stratégique avant d'étudier une entrée par actions.

Cette vision stratégique suppose une anticipation des mutations à venir sur le territoire, une identification des acteurs, leur mise en réseau (synergie entre les politiques en place) et éventuellement la définition de cadres de partenariat. La politique développée peut s'appuyer sur la notion de services écosystémiques pour justifier l'intérêt porté à certains milieux / paysages et devra être différenciée selon les territoires. La pertinence de l'échelle des SCoT et PLU a été notée. Les outils pourront être développés avec des niveaux de curseur différents selon les territoires.

Atelier ENS et société

Le programme entre nature et sens devenu « Hérault Environnement » permet :

- La valorisation des ENS
- D'aller à la rencontre des publics
- De mettre en œuvre des événements hors ENS avec des publics « non captifs »

Le programme s'est peu à peu orienté et développé vers des animations spontanées en direction d'un public non captif sur des événements n'ayant pas de lien direct avec les espaces naturels. Aujourd'hui 50% des animations sont destinées à ce type de public.

Ouverture à tous des ENS

L'objectif de la politique ENS serait « **d'organiser une offre accessible partout et pour tous** »

L'ouverture à tous des ENS pose des questions :

- La connaissance des sites n'est pas évidente
- Ce n'est pas possible d'ouvrir tous les ENS à tous
- Ne pas oublier les publics jeunes, en insertion, en précarité, âgés,... Le public scolaire est déjà bien pris en compte

1. Il y a donc un premier travail de communication/sensibilisation à réaliser

Travail de mise en réseau entre les sites vitrines qui ont des offres et des moyens. Il faut plus d'échanges entre ces sites (Restinclières= nature, Bessilles = loisirs).

Il faut arriver à essayer ce qui se fait sur Restinclières sur les autres sites. Il est important de s'appuyer sur l'existant.

Rééquilibrer l'accès et la connaissance entre les sites du littoral et les sites du nord.

Pour le public qui utilise déjà les ENS, il faut un travail de sensibilisation sur les ENS, la biodiversité. Pour les autres, la question est comment les amener sur les ENS ?

- ➔ Il faut travailler avec les structures qui connaissent ces publics (la gratuité ne suffit pas) : gros travail de partenariat avec les gens qui travaillent avec ces publics éloignés. Le social sera un axe très important du schéma (remettre l'humain au sein de la nature).

Une cible importante à ne pas oublier sont les élus locaux.

Lors des chantiers d'insertion pour les travaux sur les ENS il pourrait y avoir de la sensibilisation à l'environnement, aux ENS,...

2. Il faut ensuite hiérarchiser le niveau d'ouverture des sites ENS

Les sites et les milieux n'ont pas tous la même sensibilité : il peut y avoir différents niveaux d'ouverture entre les sites et également au sein d'un site.

3. Il y a enfin un gros travail sur **l'accès des sites** à réaliser

Il y a un problème de mobilité pour certains publics notamment ceux en précarité, en insertion. Comment accéder aux ENS quand on n'a pas de voiture ?

- Co-voiturage ? Réseaux sociaux ? Sinon ça demande des moyens financiers importants pour organiser le déplacement sur les ENS
- Il existe l'exemple des programmes pédagogiques dans les EHPAD avec des expositions mobiles

Il n'y a pour l'instant pas de vraie stratégie pour donner accès aux publics défavorisés.

Il faut réaffirmer la notion de poumons verts, d'espaces de respiration des ENS dans l'espace urbain et périurbain.

Croisement des politiques internes

La politique ENS est à croiser avec d'autres activités comme le sport. Il faut arriver à enrichir des choses qui se font déjà.

- par exemple sur des sites de sports (ESI) on peut parler ENS avec une exposition.

Lien à faire avec le tourisme : intégrer une étape environnement dans cette politique.

- Les sites ENS peuvent être un support de visite lors d'un oenotour par exemple, une étape sur la biodiversité.

Il faut également de la sensibilisation et de la communication en interne sur les ENS (formation ?)

- Faire une manifestation interne lors de l'adoption du SDENS ?

Rôle de coordination du CD 34

Il faut arriver à décloisonner la communication. L'aspect pluri-partenarial est important et le département pourrait être un coordinateur d'un réseau sur les ENS, le sport, le tourisme, le social.

Pour que l'offre soit visible et accessible il faudrait que le Département coordonne l'action EEDD plutôt que chacun « bricole » dans son coin. Il faut une stratégie départementale pour éviter de diluer l'action au sein des structures gestionnaires.

Ensuite l'action de pédagogie à l'environnement peut être portée par tous, pas forcément par la structure gestionnaire.

L'accueil sur les sites et les outils de com

Les ENS sont un important support pour faire passer des messages sur la biodiversité, l'eau, l'alimentation...

Le problème sur les ENS est le manque de bâti pour accueillir du public. Il faut trouver des alternatives et **s'appuyer plus sur les sites vitrines** tels que Restinclières ou Bessilles pour faire connaître les ENS.

- On pourrait mettre des panneaux ENS dans les salles d'accueil des randonneurs par exemple pour les sensibiliser.

Il y a également la question de **l'aménagement des sites** pour différents publics, notamment handicapés.

- Il existe des outils (boîte à toucher par exemple) mais peu d'associations peuvent travailler avec ce type de public et elles ont peu de ressources internes.

Peu d'outils existent pour le grand public.

- On pourrait faire par exemple des quizz pour le public scolaire et développer des **jeux sur appli mobile** dans les ENS

Par exemple : le département des Côtes-d'Armor a réalisé un CD Rom à destination des collèges, le CPIE Loire a créé un jeu dans le cadre d'une mallette pédagogique « En route vers les ENS ».

Dans l'Hérault il existe un outil numérique « les ENS à 360° » à télécharger sur le site du département.

- Avec la mise en place de **bornes interactives** par exemple où on pourrait retrouver l'outil numérique les ENS à 360° sur les sites ENS, à la foire de Montpellier, etc.

Il va y avoir la mise en place d'un wifi territorial sur le département, avec un accès gratuit.

Le département a décidé de créer une maison du littoral. Ca pourrait être un site vitrine aussi pour les ENS pour communiquer sur les autres sites alentour.

L'accueil pose aussi le problème de la quantification de la fréquentation, comment l'estimer ? C'est un enjeu à ne pas oublier dans le schéma, car la fréquentation est une pression pour le site naturel.

Création d'un label ENS

Ce label ENS pourrait intégrer une charte signalétique afin d'harmoniser la signalétique. Le label permettrait aussi de contribuer à la valorisation.

Il y a une augmentation du nombre de manifestations sur les ESI qui ont un impact sur l'environnement. Le label permettrait aussi d'encadrer les manifestations sportives ou culturelles pour garantir la préservation de l'environnement sur les sites ENS.

Atelier ENS et aménagement du territoire

Etudes en cours à travers les SIF (schéma d'intervention foncière) : Zone naturelle d'expansion des crues de la vallée de l'Hérault + gestion de l'espace tampon + ripisylve.

Une stratégie de gestion des zones d'expansion des crues est en train de se mettre en place dans le bassin versant de l'Hérault. On ne sait pas encore quel est le bon outil à utiliser : ENS ?

La GEMAPI va éclater les compétences. Besoin d'une vision globale pour l'expansion des crues.

Le partage des informations dans le PAC (porté à connaissance) pour les documents d'urbanisme

Le département réalise un porter à connaissance pour les SCoT dans lequel il intègre les propriétés et la politique départementales. Il porte également un regard plus particulier sur les zones humides.

La localisation des propriétés ENS et la présentation des outils fonciers ne sont pas systématiquement faites pour tous les PLUi et SCoT. Il serait envisageable d'aller plus loin...

Les services ont parfois du mal à rendre les PAC à temps. Il existe une réelle difficulté d'anticipation au regard des délais de rendu.

- Construire des **outils de partage** sur comment prendre en compte la politique ENS dans les documents d'urbanisme.
- Il faudrait pouvoir **inciter les collectivités sur les usages** à avoir en fonction du type d'espace. Par des appels à projet sur des champs d'expansion de crue par exemple.

Quelle donnée pour quelle échelle ? -> SINP, c'est ce système qui fournit la donnée.

L'accompagnement des collectivités

1. Critères de priorisation de l'action

Il faudrait d'abord mettre en place des critères pour prioriser l'action du département dans l'aide des collectivités à l'acquisition :

- Zones tampons de cours d'eau
- Zones humides
- TVB

Cette aide et cet accompagnement sont cruciaux pour les syndicats et les collectivités sur le foncier car ils n'ont pas les compétences sur le volet foncier.

Il est possible d'utiliser l'outil foncier pour les thématiques champs d'expansion de crue ou la TVB. Il serait intéressant d'acquérir ou de maîtriser des sites où les enjeux évoluent, c'est à dire pas uniquement dans les réservoirs de biodiversité et dans les secteurs à fortes pressions, mais anticiper sur des secteurs où la pression se portera dans le futur (exemple : axe Narbonne – Béziers).

Quelle position du département sur l'enjeu mares temporaires par rapport au changement climatique ?

Les zones humides doivent être un objectif du schéma foncier stratégique.

2. Sensibilisation des élus

La sensibilisation des élus est importante car l'appropriation des outils fonciers par les élus est difficile.

L'idée d'un indicateur de référence de biodiversité sur les ENS qui serait un objectif pour tout le territoire a été avancée.

- Les ENS doivent pouvoir servir de vitrine et d'exemple pour les élus. C'est un moyen de les sensibiliser

La compensation écologique

A-t-on besoin d'un opérateur de compensation écologique dans l'Hérault ?

La TAENS étant déjà une compensation à l'urbanisation, elle ne peut pas être mobilisée pour financer des mesures compensatoires. Son utilisation pour la création d'unité de compensation écologique « retrocédées » par la suite (avec retour du produit dans la ligne budgétaire TAENS) peut être questionnée. La question de l'utilisation de l'outil droit de préemption pour de l'achat pour une compensation peut également être posée.

La DREAL est prudente sur la compensation dans et par les ENS.

Il faut plutôt promouvoir un **travail sur l'évitement** par anticipation (essai au niveau régional mais c'est difficile) :

- identifier les zones à éviter absolument
- évaluer des zones intéressantes pour la compensation de manière globale

Une thèse a été rédigée sur ce sujet à la métropole de Montpellier.

La question de la compensation est souvent complexe pour de petits projets dans les communes. Il serait intéressant de pouvoir proposer une approche à une échelle plus vaste (communauté de communes ?) pour mutualiser les mesures et gagner en efficacité.

Les espèces invasives

Un gros réseau d'acteurs travaille sur la question des espèces invasives, mais il n'est pas fédéré. On ne sait pas qui fait quoi et où sur la question des EEE dans le département.

Un projet de comité technique sur la question des espèces invasives est en cours d'élaboration sur le bassin versant de l'Hérault.

→ Il faudrait mettre au point une **doctrine, un protocole** sur les ENS et les routes du département.

Sur les grands secteurs infestés (grand linéaires de cours d'eau par exemple), la question d'une **maîtrise foncière** pour renaturer le milieu se pose. Une telle approche pourrait être en lien avec l'objectif de la politique ENS.

Les risques naturels

La question de la relocalisation des activités littorales (en lien avec le risque de submersion marine et de recul du trait de côte) ne doit pas être en contradiction avec la politique ENS.

Atelier Foncier ENS : Outils et Stratégies

En préambule à l'atelier il a été proposé de revenir sur deux questions :

1- Qu'est ce qu'un ENS ? Une diversité de réponses a été proposée. Exemples : espace naturel à forts enjeux avec des pressions, site avec une volonté de préserver et de gérer, site qui a un objectif de sensibilisation, terme administratif qui désigne un site acquis par le Département, ... L'ENS est à la fois un « espace », superficie aux contours indéfinis, un « site », élément a priori mieux circonscrit et une entité administrative voire juridique. Les notions d'enjeux et de pression croisent ensuite celles de préservation et de gestion. L'objet est pré-identifié de part ses qualités environnementales (« point chaud de biodiversité ») et pour ses fonctions écologiques et physiques (accueil d'espèces, champs d'expansion de crues, etc.).

La diversité des visions proposée traduit d'emblée la nécessité de revenir sur cette question dans le cadre de la construction du schéma.

2- Y a-t-il une différence entre un ENS et la politique ENS ? La particularité de l'Hérault est que toutes les zones A et N du département sont définies comme zone de préemption ENS. Il existe ensuite un nombre important de sites, couvrant une superficie importante, avec un niveau de présence du Département – dans ses actions quotidiennes – plus ou moins important. La collectivité est également active sur la question des sports de Nature et sur la sensibilisation à l'environnement, notamment via la Maison de l'Environnement. Elle peut aussi intervenir ponctuellement en soutien de politiques sectorielles. Ce contexte ne facilite pas la lisibilité globale de la politique ENS et il a été difficile de fournir une réponse claire à cette question.

La « stratégie » ENS priorise sur quels ENS on agit et avec quels outils. La politique ENS va à la parcelle.

Zoom sur les SIF :

Des SIF (Schéma d'Intervention Foncière) ont été développés sur la zone littorale. Presque toutes les communes littorales de l'Hérault sont dans un SIF. Il s'agit d'un outil qui permet de mettre en lien plusieurs acteurs (Département, Conservatoire du littoral, commune) pour l'achat d'une parcelle. Il est utile pour préserver des espaces assez vastes. Il permet également d'identifier des secteurs prioritaires d'intervention en dehors des secteurs déjà identifiés par le Conservatoire du littoral. Il permet d'afficher clairement les objectifs du Département sur la question de l'acquisition.

L'expérience semble montrer que le SIF est un outil intéressant, avec une idée de responsabilisation et de prise de conscience des communes (initiatrices de la démarche). Il a permis une sécurisation des acquisitions, une maîtrise des prix dans les zones sous tension et la mise en place d'un travail collectif autour du « partage » de l'espace. L'ordre d'application du droit de préemption dans un SIF est le suivant : 1-Département, 2-Conservatoire du littoral, 3-Commune. Mais l'outil a ses limites et pour être pleinement efficace, il doit s'inscrire dans une démarche proactive d'animation foncière locale, au risque de « s'enliser » dans le temps et d'aboutir à un mitage de parcelles acquises sans réelle possibilité de construction d'un projet de gestion.

Cet outil peut avoir vocation à être utilisé hors de la zone littorale dans le cadre du futur schéma. Dans un contexte d'élargissement de son champ d'action, l'articulation avec l'outil PAEN devra être étudiée, tout comme la question des volontés locales et des partenaires possibles (PNR, collectivités locales, syndicats, ...). Mais avant tout la nature des territoires potentiellement concernés devra être définie via des critères spécifiques.

La multiplication du nombre de SIF va aussi avoir des conséquences en interne : sur le service foncier pour la gestion des mutations dans les périmètres définis, d'un point de vue financier avec la multiplication des acquisitions, et humain pour la gestion des nouveaux ensembles.

Droit de préemption et politique foncière

Sur le volet foncier, il semble y avoir consensus sur la pertinence du maintien de la couverture du droit de préemption sur tout le département. Mais, selon les acteurs présents, une réflexion sur une priorisation des milieux en termes d'intervention doit être adossée à ce maintien.

Dans cette logique de priorisation, il est intéressant de souligner que la quasi-totalité des bassins versants du département ont identifié leurs zones humides et réalisent un schéma de gestion, avec acquisition ou conventionnement. Si la préservation des zones humides passe par leur prise en compte dans les documents d'urbanisme, la question de l'acquisition peut se poser pour certaines. En parallèle du travail de communication et de sensibilisation des élus et de la population.

Sports de Nature, TVB, ...

Le Département de l'Hérault compte 1 200 sites de sports de nature. La collectivité se pose depuis 2 ans la question de la pérennité de certains de ces sites au vue de la pression qui augmente. L'opportunité d'une maîtrise foncière, en lien avec les EPCI concernés, se pose. Il a été fait remarquer que l'outil SIF n'était pas forcément adapté pour répondre aux enjeux autour de la gestion des sports de Nature (éclatement des sites, travail à l'opportunité).

Il en va de même avec les espaces composant la trame verte et bleue (TVB). Ils représentent des zones trop importantes qui seraient impossibles à acquérir en totalité d'un point de vue financier. Se pose la question d'acquisitions ponctuelles, et sous quels critères, en complément d'autres actions, via d'autres politiques.

Propriétés départementales

Le Département possède aujourd'hui un patrimoine foncier important, qui va être amené à évoluer sur la durée du futur schéma. Il a fait le choix de placer les parcelles acquises dans le domaine public.

La question de l'intervention sur des espaces ponctuels, notamment les sites de petites surfaces (de l'ordre de l'hectare ou moins), a été évoquée. Plusieurs structures se sont dotées d'outils pour réaliser de l'acquisition foncière sur des espaces naturels (fédérations de chasse et de pêche, conservatoire des espaces naturels et du littoral) et des synergies doivent être trouvées : cohérence de l'action foncière entre les différentes structures, cohérence dans la gestion des parcelles.

Après une certaine durée d'animation foncière sur un secteur, et lorsque la constitution d'un ensemble de gestion cohérent peine à se mettre en place (morcellement de parcelles sans unité), la question d'un revirement de stratégie doit se poser. Si la DUP (déclaration d'utilité publique) peut être mobilisée pour finaliser l'acquisition – l'outil est juridiquement envisageable mais très sensible – l'abandon du projet peut s'avérer pertinent dans certains cas de figure. Le bénéfice d'une éventuelle revente des parcelles (cadre à définir) doit alors être réaffecté à la politique ENS pour d'autres projets inscrits au schéma.

ENS, espace périurbain, compensation écologique, quelle équation ?

Près de 2/3 tiers des surfaces ENS peuvent aujourd'hui être considérées comme faisant partie de l'espace urbain. L'outil a notamment été utilisé pour sécuriser le foncier a proximité des villes face à diverses menaces. La question du devenir de certaines parcelles a été posée précédemment. Comme dans l'atelier ENS et aménagement du territoire, la question de la compensation écologique a été évoquée. L'utilisation de parcelles acquises avec la taxe d'aménagement pose un certain nombre de questions sur la réalité de la compensation (nécessité d'un « plus » à apporter en complément de la gestion classique). Ce débat sur la compensation doit être mené avec d'autres acteurs : Etat, collectivités locales, opérateurs privés, associations naturalistes, ...